



12/2021/3

RLS RESEARCH PAPERS
ON PEACE AND CONFLICT STUDIES
IN WEST AND CENTRAL AFRICA

Politiques alternatives aux
violents affrontements dans
le secteur minier artisanal
et semi-mécanisé de l'or
au Burkina Faso

Hermann Moussa KONKOBO

**Politiques alternatives aux
violents affrontements
dans le secteur minier
artisanal et semi-
mécanisé de l'or au
Burkina Faso**

Table des matières

Table des matières	v
A propos de l'auteur	vii
Abréviations	ix
Introduction.....	1
Hypothèses de recherche	2
Définition de concepts : Artisanat minier/Semi-mécanisé, conflit et violent affrontement	5
Artisanat minier et semi-mécanisé	5
Conflit et violent affrontement.....	5
Théories négationnistes et positivistes du conflit	7
Approche méthodologique de la recherche	9
Couverture géographique de la recherche	9
Population cible de la recherche	11
Méthode de collecte des données.....	11
Méthode d'analyse des données	13
Résultats de la recherche	15
Identification des conflits dans le secteur minier artisanal et semi-mécanisé de l'or au Burkina Faso.....	15
Conflits du secteur minier artisanal et semi-mécanisée de l'or de la région du Sahel.....	16
Conflits miniers émergents de la région du Sahel du Burkina Faso.....	21
Conflits du secteur minier artisanal et semi-mécanisé de l'or de la région du Sud-Ouest du Burkina Faso	24
Conflits artisans miniers/Propriétaires terriens et agriculteurs.....	25
Conflits artisans miniers/Représentations sociales en pays Lobi	26
Conflits entre les artisans miniers	27
Conflits entre artisans miniers propriétaires terriens/Promoteurs de site	28
Conflit concessionnaire artisanal/village.....	28
Conflit artisans miniers / Administration : Mairie/Police/Forestier, etc.	30

Identifications des violents affrontements du secteur minier artisanal et semi-mécanisé de l'or au Burkina Faso.....	33
Groupes armés et recrudescence des violences sur les sites miniers artisanaux et de la crise sécuritaire	35
Activités des groupes armés informels et recrudescence des affrontements et des violences sur les sites miniers de l'or de la région du Sahel.....	35
Effet de rapport entre les conflits miniers et les résultats de l'étude de Rahamane intitulée « <i>Feu à la paille : le Burkina Faso dans la zone de conflit</i> »	41
Origines des conflits et violents affrontements dans le secteur minier artisanal et à petite échelle au Burkina Faso.....	45
Politiques alternatives aux violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au Burkina Faso selon les approches théoriques positivistes et négationnistes du conflit.....	47
Approche théorique négationniste de résolution des conflits et les violents affrontements dans le secteur de l'exploitation minière artisanale à petite échelle de l'or au Burkina Faso	47
Approche théorique positiviste de résolution des conflits et violents affrontements dans le secteur de l'artisanat minier au Burkina Faso	51
Conclusion générale et ébauche de politiques alternatives aux conflits et violents affrontements dans le secteur minier artisanal et à petite échelle de l'or au Burkina Faso.....	55
Références	61

A propos de l'auteur

Hermann Moussa KONKOBO est Socio-historien, doctorant à l'École Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Communication (ED/LE.SH.CO) de l'Université Joseph KI-ZERBO au Burkina Faso. Ses recherches se focalisent sur les dynamiques des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles (minières). Par ailleurs, ses recherches questionnent également, la place de la santé communautaire (des communautés riveraines) dans le contexte d'émergence des projets miniers industriels.

Abréviations

AEPA	Adduction d'Eau Potable et Assainissement
ANEEMAS	Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées
AQMI	Al-Qaïda au Maghreb Islamique
AREVA	Société minière Française d'exploitation d'uranium au Niger
Artisan minier	Acteur de la chaîne opératoire des mines artisanales dont les orpailleurs et orpailleuses
ASM	Mine artisanale et à petite échelle
Balaji group	Groupe minier industriel Indien qui détient la Société minière SMB de Inata
C/P	Concessionnaire/Promoteur de site aurifère artisanal
CBMP	Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux
CCFV	Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFV	Commission Foncière Villageoise
CMB	Chambre des Mine du Burkina
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CRS	Compagnie Républicaine de Sécurité
CSPS	Centre de Santé et Promotion Sociale
CVD	Comités Villageois de Développement
DUDH	Déclaration Universel des Droits de l'Homme
Essakane	Village de la commune de
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
Groupe armé formel	FDS/VDP/Kooglwéogo
Groupe armé informel	Terroristes, auteur de grand banditisme
GSIM	Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulman
IDE	Investissement Direct Etranger
INSD	Institut National de la Statistique et de la

	Démographie
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
Lobis	Groupe linguistique de Sud-ouest du Burkina Faso dont les Dagara, Lobi et Gyan
MBDHP	Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples
MNJ	Mouvement National pour la Justice
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ODJ	Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina
ONASSIM	Office National de Sécurisation des Sites Miniers
ORCADE	Organisation pour le Renforcement des Capacités et de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PR	Personne-Ressource enquêtée
RAF	Réforme Agraire et Foncière
RAJ	Réseau Afrique Jeunesse
SMB	Société Minière de Belahourou
SNU	Système des Nations-Unies
SOMIKA	Société Minière Kindo Adama
SYNORARTRA	Syndicat National des Artisans Traditionnels du
B	Burkina
UE	Union Européenne
UIPN	Unité d'Intervention de la Police Nationale
UNAAMB	Union Nationale des Associations des Artisans Miniers du Burkina
VDP	Volontaire pour la Défense de la Patrie

Introduction

Avec une population de plus de 20 millions d'habitant-e-s (RGPH, 2019)¹, avec une superficie de 274 200 Km², le Burkina Faso est caractérisé, ces 10 dernières années, par l'émergence de son secteur minier notamment aurifère, avec 17 mines industrielles (Ministère des mines du Burkina Faso, 2020) et plus de 1200 sites d'exploitation artisanale occupant plus de 1, 2 millions de personnes (Enquête parlementaire, 2016). Ainsi, le sous-secteur de l'artisanat minier et semi-mécanisé semble être le plus important du secteur en ce sens qu'il occupe 10% (ITIE, 2015) de la population active et est mieux intégré à l'économie locale. Cependant, il importe de reconnaître que l'émergence du secteur minier s'est concomitamment réalisée avec le développement des conflits miniers (Konkobo, 2019) surtout par le changement des structures d'opportunités politiques caractérisées par la chute en octobre 2014 du régime du Président Blaise Compaoré (Engels, 2019). Ainsi, le sous-secteur de l'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée, techniquement appelé exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or du pays n'échappe pas à cette situation conflictuelle que connaît l'ensemble du secteur minier. En dépit des réformes institutionnelles, ONASSIM (2013), ANEEMAS (2017) et politiques du Code minier (2015) engagées dans ces 10 dernières années par le gouvernement burkinabé, le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle reste traversé par de multiples conflits qui se manifestent par des violents affrontements entraînant des pertes en vies humaines, des incendies de sites, des dégâts matériels, des actes de violence et viols, etc.). A ces violents affrontements enregistrés dans la quasi-totalité des régions aurifères artisanales, s'ajoutent les conflits inter et intra-communautaires de la crise sécuritaire qui pourraient accentuer les violences et les affrontements mais aussi, davantage compromettre la paix, la cohésion sociale dans les régions minières en particulier sur les sites miniers ainsi que l'épanouissement socio-économique des acteurs du secteur minier.

¹ Recensement général de la population et de l'habitat du Burkina Faso version 2019

Jusque-là, ces différentes politiques et institutions secrétées par l'ordre social et politique (Etat, OSC/ONGs, coopération bilatérale et multilatérale etc.) peinent à prévenir et à gérer les conflits et violences du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le sens des intérêts des acteurs notamment locaux. Aussi, au-delà de la sécrétion récente des politiques et institutions d'encadrement du secteur, du discours officiel sur la paix, la sécurité et la cohésion sociale dans le secteur de l'artisanat minier², qui s'insèrent dans la théorie négationniste des conflits, peu d'attention est portée sur les alternatives politiques de l'approche positiviste des conflits afin de mieux réguler les conflits et les affrontements violents du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. C'est fort de ces constats que la présente recherche sur « *les alternatives politiques aux violents affrontements du secteur minier artisanal et semi-mécanisé au Burkina Faso* » trouve sa pertinence.

Dans ce contexte, cette recherche vise à mieux appréhender les conditions dans lesquelles les conflits miniers et ses violents affrontements surviennent afin d'identifier des politiques alternatives en faveur de la paix et la cohésion sociale dans les régions minières du Burkina Faso. Plus concrètement, nous cherchons à identifier les différentes formes et les causes des conflits et des affrontements violents du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or d'une part. D'autre part, nous cherchons à analyser les expériences et les perceptions des acteurs de l'exploitation artisanale et semi-mécanisée à la lumière des théories positivistes et négationnistes des conflits.

Ainsi, cette recherche s'appuie sur des études de cas de deux (2) régions minières au Burkina Faso ayant enregistré de violents affrontements au cours des dix (10) dernières années à savoir la région du Sahel et celle du Sud-Ouest.

Hypothèses de recherche

- Les conflits du secteur de l'artisanat minier et semi-mécanisé de l'or sont toujours accompagnés de violents affrontements dans les régions minières du Sahel et du Sud-Ouest du Burkina Faso ;

² Discours prononcé à Yako par le ministre Idani Oumarou, à la journée de lancement de fermeture des sites miniers artisanaux et la rencontre entre le ministre des mines (Ouédraogo Bachir Ismael) avec les acteurs du secteur de l'artisanat minier en janvier 2021

- L'activité des groupes armés favorise la recrudescence des violents affrontements sur les sites miniers artisanaux et semi-mécanisés de l'or dans les régions du Sahel et Sud-Ouest ;
- Les théories positivistes et négationnistes des conflits sont des sources de politiques alternatives aux conflits miniers et ses violents affrontements du secteur de l'artisanat minier et semi-mécanisé au Burkina Faso.

Définition de concepts : Artisanat minier/Semi-mécanisé, conflit et violent affrontement

Artisanat minier et semi-mécanisé

La présente recherche utilise l'expression « *Artisanat minier et semi-mécanisé* » comme une correspondance de la terminologie développée récemment qu'est l'« *Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE)* » dont la version anglaise est « *Artisanal and Small Scale Mining (ASM)*. En effet, selon la législation minière du Burkina Faso, l'exploitation minière artisanale n'est pas fondée sur la mise en évidence d'un gîte ou d'un gisement car elle n'utilise pas d'équipements, ni d'énergie mécanique (code minier 2015, art.5 : 6). Pour ce qui est de l'exploitation minière semi-mécanisée, elle se présente comme un ensemble d'opérations qui consistent à extraire et concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands pour en disposer, en utilisant quelques moyens mécaniques dans la chaîne des opérations (Code minier 2015, art.5 :6). Cependant, la technique de l'observation directe faite sur les sites en matière d'usage de moyens techniques dans la chaîne opératoire de la production présente une réalité bien différente de la définition donnée par la législation minière. Si elle traduit les procédés d'exploitation à un moment donnée de l'histoire de la production aurifère au Burkina Faso, les résultats de l'observation directe faite sur les sites artisanaux montrent aujourd'hui une réalité bien différente. Cette situation dynamique des moyens techniques utilisés dans la production minière artisanale est prise en compte dans la littérature scientifique (Jonsson Fold 2011 ; Lanzano et Araldi Di Balme 2017 et Lahiri-Dutt 2018). Ainsi, en réaction des différences définitionnelles des concepts et, ce qui a été constaté sur les sites miniers artisanaux de l'or, ces auteurs regroupent l'expression de « *l'exploitation minière artisanale et semi-mécanisée* » sous le vocable « *Artisanal and small scale mining (ASM)* » qui veut dire « *Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (EMAPE)* ».

Conflit et violent affrontement

Etymologiquement le terme « Conflit » vient d'abord du bas latin « *conflictus* », ensuite du latin classique « *confligere* » qui veut dire : lutte, heurt, choc, lutte armée, combat en 2 parties ou encore violente opposition. Par ailleurs, le conflit est considéré comme un affrontement entre plusieurs groupes sociaux antagonistes dont l'objet est de

modifier le rapport de force existant entre les parties en conflit (*Larousse Français*, version 2020). En évoquant aussi le combat, la lutte et la lutte armée, le conflit suggère non seulement la rencontre d'éléments de groupes sociaux qui s'opposent, qui ont des positions antagonistes (arbitrage d'un conflit) mais renvoie souvent à une relation de tension et d'opposition entre personnes. La notion de conflit désigne donc une situation relationnelle structurée autour d'un antagonisme (Picard Dominique et Marc Edmond, 2015 : 7).

Selon Freund, « le conflit consiste en un affrontement ou heurt intentionnel entre deux êtres ou groupes de même espèce qui manifestent les uns à l'égard des autres une intention hostile, en général à propos d'un droit, et qui pour maintenir, affirmer ou rétablir le droit essaient de briser la résistance de l'autre » (Freund Julien, 1983). A la lumière de ce qui précède, on peut observer que le conflit est une variable indépendante qui recouvre des variables dépendantes que sont « violence ou non-violence ».

Etymologiquement « violent » vient du latin « violentus » qui signifie force impérieuse, brutale et qui exige une force physique. Cette définition bien qu'étant en usage laisse paraître un état ou une action d'affronter. Ainsi, si on remarque bien que le conflit n'est pas forcément tributaire d'affrontement, par contre la violence est tributaire non seulement de l'action d'affrontement mais surtout du conflit. Ici, le conflit et l'affrontement sont tous deux synonymes lorsqu'ils portent sur des actes physiques ou armés entre individus ou groupes d'intérêts comme dans le cas de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au Burkina Faso. Selon l'inter-agence du Système des Nations-Unies (SNU) sur la prévention et la gestion des conflits

les conflits prennent une tournure dangereuse à partir du moment où les mécanismes sociaux et les institutions nécessaires à la résolution de conflits deviennent inopérants, ouvrant la voie à la violence. Les sociétés dans lesquelles les institutions sont peu solides, les systèmes politiques sont fragiles et les dissensions internes sont vives, s'exposent au risque de conflit et de violence prolongée (SNU, 2012 : 6).

Par conséquent, les conflits miniers, objet d'étude de la présente recherche peuvent être considérés comme une opposition ou un heurt intentionnel ouvert (violence et affrontement etc.) ou non ouvert (latence, négociation pacifique etc.) au sein des acteurs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or, d'une part, et, d'autre part, entre les acteurs de l'artisanat minier et bien d'autres acteurs connexes à celles-ci (collectivité locale, communauté riveraines des sites,

groupes armés informels) ainsi que les industriels miniers. Ces acteurs manifestent les uns à l'égard des autres une intention d'hostilité pour le contrôle et la gestion des ressources naturelles minières (or, terre, champs etc.) et culturelles (représentations sociales etc.).

Théories négationnistes³ et positivistes⁴ du conflit

Dans le cadre de cette étude, nous avons convoqué deux (2) approches théoriques du conflit que sont la théorie positiviste du conflit et la théorie négationniste du conflit pour servir de base d'analyse des conflits miniers liés à l'exploitation minière artisanale à petite échelle au Burkina Faso notamment dans deux (2) régions que sont la région du Sahel et du Sud-Ouest.

La théorie positiviste du conflit met en relation « *conflit et changement social* » qui pourrait être engendré par le conflit. Cette approche positiviste du conflit est défendue par plusieurs auteurs (Karl Marx (1848 et 1850)⁵ et Touraine Alain (1982), Goerg Simmel (éd.1995), Coser Lewis (1984)⁶ etc.) même si l'on observe qu'ils divergent sur certains aspects de la conception du conflit. Leurs limites ou divergences peuvent également se comprendre par rapport au contexte social politique de chacun. L'approche positiviste des conflits postule que la société ou l'organisation fonctionne de manière antagoniste du fait que chaque participant et ses groupes d'individus luttent pour maximiser leurs avantages (Karl Marx et Engels Friedrich, 1848), contribuant ainsi aux changements sociaux comme les évolutions politiques ou révolutionnaires mettant en affrontement les différentes classes sociales. Pour eux, inhérents aux sociétés de classes, les conflits sont aussi le moyen de changer la société et d'aller vers le progrès. La lutte des classes permettra de supprimer la propriété privée et les classes après une évolution à long terme menant à une société idéale et sans conflits, le communisme. Selon la théorie de lutte des classes, un

³ Terminologie ou concept "Négationniste" est utilisé pour qualifier les acteurs et auteurs qui voient dans les conflits miniers au Burkina Faso comme un facteur unique de désordre social. Ces acteurs ont une représentation négative des conflits.

⁴ Terminologie ou concept de "Positiviste" est contraire aux approches épistémologiques dans les sciences humaines et sociales (sociologie, philosophie, sciences juridiques etc.). Le concept de "Positiviste" est utilisé uniquement dans l'approche des théories du conflit. Donc "Positiviste" est utilisé ici pour qualifier la compréhension et la position de certains acteurs et auteurs scientifiques qui voient en ces conflits et violents affrontements du secteur minier artisanal comme ayant des biens faits (positif) dans l'équilibre des rapports sociaux mais comme moyen de changement pour atteindre une nouvelle manière de gestion du secteur.

⁵ Karl Marx (1818-1883) est Allemand, philosophe, économiste et sociologue, un des théoriciens du Marxisme et positiviste du conflit.

⁶ Coser Lewis (1913-2003), sociologue Allemand est le prolongé de Georg Simmel de la théorie positiviste du conflit comme mature de cohésion sociale.

antagonisme social est un phénomène par lequel 2 classes sociales viennent à s'opposer en raison de leurs intérêts divergents. Pour Marx, la lutte des classes est le moteur de l'histoire car la société n'a pas toujours été divisée en classes et ne le sera pas éternellement. La propriété privée, cause de cette division, détermine toujours une classe dominante qui exploite et opprime le reste de la société et se dote d'un Etat pour protéger sa propriété.

Georg Simmel (1908)⁷, quant à lui, incarne un autre courant de la théorie positiviste du conflit. Il considère le conflit comme une force fondamentale de la vie sociale, en se fondant sur Héraclite qui voit en la guerre le père du développement. Pour lui, la lutte est une forme de socialisation qui, par sa négativité même, prend une signification positive. Donc une situation conflictuelle n'est pas une maladie de la société, comme le pense Durkheim, puisqu'elle est socialisante. Le conflit permet de rétablir l'unité de ce qui a été rompu. Donc il assure la fonction de cohésion ou d'intégration, par le jeu des interactions sociales, pour chacun des groupes sociaux en conflit et entre les groupes sociaux en conflit. Cette perception du conflit chez Simmel rejoint celle des marxistes. Mais à la différence des Marxistes, il ne dégage pas les forces motrices du changement et de la nouvelle société qui pourraient naître des cendres du conflit. La théorie simmelienne partage l'idée de l'abolition des classes sociales or, pour l'avenir, on peut concevoir la fin de toute lutte de classe si on a réussi à abolir les classes sociales. Selon Ahn Alois (2018), même Karl Marx n'envisageait pas pour la société de l'avenir l'Etat paradisiaque où tout conflit serait inconcevable. Il pensait à une société ayant surmonté certaines formes de conflits. Ce que l'on prévoit pour la société sans classes ne serait pas une élimination totale de tout genre de conflit, mais un ordre qui soit capable de les maîtriser, de les résoudre d'une manière pacifique et rationnelle » (Alois Hahn, 2018 : 3).

A l'inverse de l'approche théorique positiviste du conflit, on retrouve les théoriciens négationnistes du conflit. Les figures emblématiques de cette tendance négationniste du conflit sont entre autres : Durkheim Emile (1893)⁸, Parsons Talcott⁹ et Bell Daniel (1973)¹⁰. Ils soutiennent le

⁷ Simmel Georg (1858-1918) est un sociologue allemand, positiviste du conflit, il est un des précurseurs de la théorie de la fonction d'intégrateur sociale du conflit.

⁸ Durkheim Emile (1858-1917), un sociologue français et un des précurseurs de la sociologie moderne. Il est également précurseur de la théorie négationniste du conflit ou son concept de maladie ou pathologie sociale.

⁹ Talcott (1902-1979) est Sociologue empirique et systématique, il est le prolongement de Durkheim Emile sur la théorie négationniste du conflit.

¹⁰ Bell Daniel (1919-2011) est un sociologue américain

postulat selon lequel le conflit constitue non seulement un dysfonctionnement (*défaut d'intégration sociale*) qu'il faut forcément réguler mais aussi une menace pour l'ordre social établi (le conflit est *vu comme facteur négatif*). De ce fait, le conflit est vu non seulement comme une maladie ou une pathologie sociale mais surtout un fait évitable qu'il faut naturellement réguler selon les moyens de l'ordre social et politique établi. Ainsi, ces penseurs négationnistes du conflit croyaient et proposaient le consensus et l'intégration des acteurs en conflit.

En résumé, il se dégage trois (3) approches théoriques du conflit (*Conflit comme facteur de changement social (positivisme, inévitable et changement de société), conflit comme facteur d'intégration ou cohésion sociale (positivisme, régulateur) et conflit perçu comme une pathologie ou maladie sociale (négationniste et évitable)*), sur lesquelles nous nous appuyerons dans le cadre cette recherche pour analyser les différents conflits miniers identifiés dans les régions du Sahel et Sud-Ouest du Burkina Faso.

NB : Il est important de relever quelques limites théoriques liées à la non définition des différentes classes sociales du secteur de l'artisanat minier et semi mécanisé et qui sont en conflit (lutte). Ces limites peuvent jouer sur une meilleure compréhension des alternatives positivistes de régulation des conflits et des violences du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

Approche méthodologique de la recherche

La présente recherche est une étude exploratoire à visée descriptive et analytique sur les perspectives de politiques alternatives aux conflits et des affrontements violents du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au Burkina Faso. Ainsi, l'approche ethnographique de collecte et d'analyse des données a été privilégiée à cet effet. Il s'agit d'une approche méthodologique de collecte et d'analyse de données qualitatives ainsi qu'une revue analytique de la littérature scientifique et de presse.

Couverture géographique de la recherche

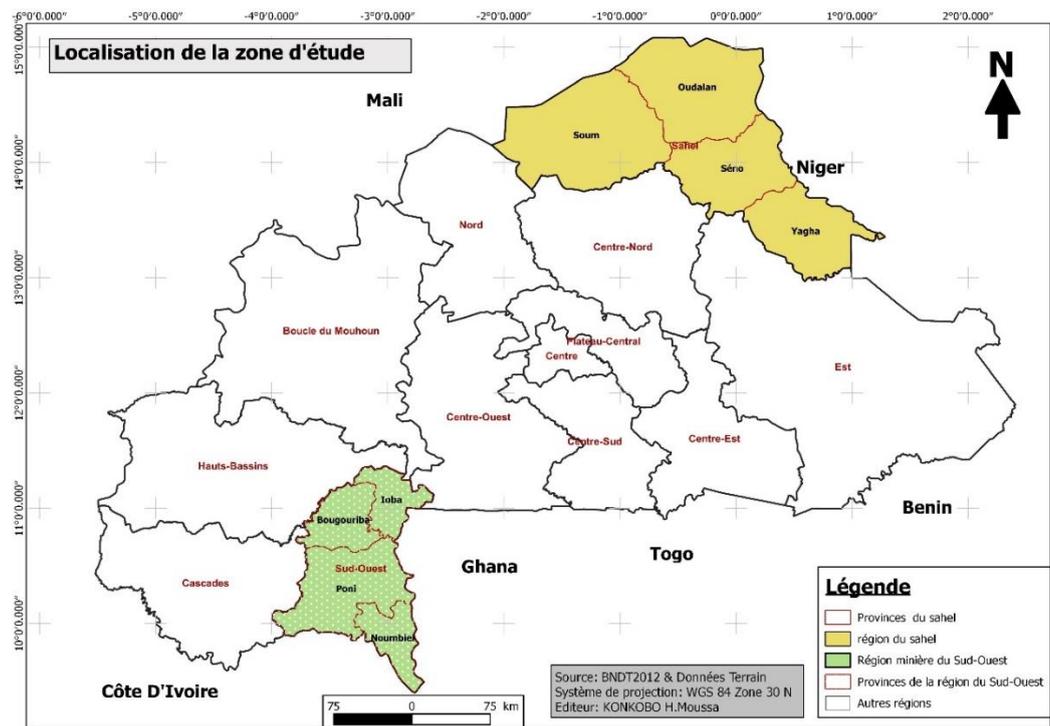
Cette recherche couvrira deux (2) régions géographiques du Burkina Faso. Il s'agit des régions minières du Sahel et du Sud-Ouest du Burkina Faso. L'ensemble de ces deux (2) régions ont en commun une forte activité minière artisanale et à petite échelle, et ont connu au cours des dix (10) dernières années des conflits miniers et de violents

affrontements. En plus, le Sahel et le Sud-Ouest comptent cumulativement une production annuelle de 51% de la production nationale et un effectif d'employé estimé à 34% par rapport au reste des régions minières et une production en valeur ajoutée de plus de 52% par rapport au reste des régions minières (INSD, 2017 : 5).

Historiquement, la région du Sud-Ouest est une région minière. Elle le demeure à ce jour car elle est 1^{ère} dans la quantité annuelle d'or produit en 2016 avec plus de la moitié de la production du Pays soit 5,5 sur 9,5 tonnes d'or (INSD, 2017). Au regard de la crise sécuritaire qui frappe plus la région du Sahel, cette région aurifère connaît une ruée massive des orpailleurs venus des régions à forte insécurité du Pays. Elle présente l'avantage d'être aussi une région agricole très fertile, et est l'une des régions les plus arrosées en pluie du Pays (1200 mm d'eau) par an. L'usage des violences et des affrontements notamment ceux de 2012, 2017 et janvier 2021, pour le règlement des conflits ou des différends sont les faits marquants du secteur des mines artisanales et à petite échelle de la région du Sud-Ouest. Ces affrontements violents ont occasionné de nombreux dégâts humains et matériels (Pertes en vies humaines, incendies de yaars, blessés, etc.) Le choix de la région minière du Sahel comme zone d'étude de cas se justifie par le fait que son secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or a connu l'un des plus violents affrontements de l'histoire récente de l'exploitation minière comme ceux entre les comptoirs privés d'achat et de vente d'or et les artisans miniers notamment dans la province du Yagha qui s'est soldé par la fermeture de la société SOMIKA sur les sites aurifères de la province (Konkobo, 2019). Ce conflit minier a eu des conséquences majeures sur les droits des femmes notamment par les violences exercées à leur égard et leur exclusion du système de production locale.

En plus, notre choix du Sahel s'explique par le fait qu'elle est devenue l'épicentre ou le théâtre de l'activité des groupes armés informels. Cette nouvelle sécuritaire donne apparemment ces 5 dernières peut avoir des répercussions sur le secteur de la mine artisanale et ses acteurs.

Ci-dessous la carte des régions minières ciblées par l'étude.



Carte 1: Régions minières ciblées par l'étude

Population cible de la recherche

La technique de l'échantillonnage non probabiliste de choix raisonné a permis de cibler dans un premier temps les acteurs directs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle tels que : les artisans miniers, les comptoirs privés, les promoteurs artisanaux et les miniers industriels à travers la chambre des mines du Burkina Faso. Ensuite, elle a ciblé les Organisations de la société civile ou syndicats intervenant dans le secteur de l'artisanat minier tels que : UNAAMB, SYNOARTRAB, ODJ, MBDHP, etc.). Enfin, elle s'est intéressée aux autorités centrales et locales impliquées dans la chaîne de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle tel que : ANEEMAS, ONASSIM, le cadastre minier, les responsables des collectivités locales du Sahel et du Sud-Ouest ainsi que les responsables coutumiers notamment du Sud-Ouest.

Méthode de collecte des données

La méthode de collecte et d'analyse de données qualitatives a été utilisée pour cette étude. La méthode de collecte des données employée ici a consisté dans une première phase à faire une revue analytique documentaire et dans une seconde phase, à organiser une opération de

collecte des données de terrain par la technique de l'enquête qualitative. Ainsi, la revue analytique s'est appuyée sur la littérature de presse, académique et bien d'ouvrages notamment des théoriciens positivistes et négationnistes du conflit.

- Les articles de presses (l'Economiste du Faso, les Editions LePays, Burkina24 et Lefaso.net etc.) ;
- Les déclarations et rapports d'ONGs : ORCADE, ODJ, MBDHP, SNU, UE et OCDE etc. ;
- Les littératures académiques (Harvey David ; Luning Sabine 2008 ; Hubert Nicolas 2018 ; Lanzano Christiano et al. 2013 ; Drechsel Franza et al. 2017 ; Désiré Nikiema 2016, Engels Bettina 2018 ; Banhoro et Konkobo, 2020 et Konkobo et Sawadogo 2020 etc.) ;
- Les ouvrages tels que : Atiana Serge Oulon 2019 ; FreeAfrik 2018 et Crysis group 2019 ; KI-ZERBO Joseph 2003 ; Simmel Georg ; Durkheim Emile 1908 ; Freud Julien 1983 ; Karl Marx 1848 ; Picard Dominique et Marc Edmond 2015 etc.

- Tableau 1: Tableau récapitulatif des catégories socio-professionnelles ciblées selon les régions minières étudiées

Catégories cibles	Régions minières du Sahel	Région minière du Sud-Ouest	Totaux
Artisans miniers	07	05	12
Osc/Syndicats d'artisans miniers	04	03	07
Forces de Défense et de Sécurité (FDS)	00	02	02
Collectivités locales	02	04	06
Comptoirs/Concessionnaires	02	02	04
Autorités coutumières	00	04	04
Total	15	20	35

L'opération de collecte des données primaires par l'enquête de terrain s'est réalisée du 01 au 15 décembre 2020 dans la région minière du Sahel et du 20 décembre 2020 au 06 janvier 2021 pour la région minière du Sud-Ouest. Au total, l'enquête à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif, a touché trente (cinq (35) acteurs cités plus haut et répartis

comme suit : quinze (15) entretiens au niveau du Sahel dont sept (07) artisans miniers, deux (02) promoteurs de site artisanaux, quatre (04) Organisations de la Société Civile ou syndicats et deux (02) autorités locales. Vingt (20) entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des acteurs du Sud-Ouest dont 04 autorités coutumières, quatre (04) autorités administratives et politiques, 02 responsables des forces de sécurité (FDS), deux (02) promoteurs de sites, cinq (05) artisans miniers et deux (03) OSC/syndicats. L'ensemble de ces entretiens de terrain ont été complétés par bien d'autres entretiens au niveau central (ANEEMAS, ONASSIM, etc.) et informel.

Méthode d'analyse des données

La méthode d'analyse de contenus des données a été adoptée dans le cas de la revue de littérature ainsi que pour les données qualitatives collectées. Pour ce qui est de la littérature de presse, il s'est agi de répertorier tous les cas de conflits et de violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle traités par la presse durant ces dix (10) dernières années notamment ceux des cas des régions minières du Sahel et du Sud-Ouest. Ainsi répertoriés, ces cas de conflits miniers et les violents affrontements ont été confrontés aux différents concepts théoriques de conflit et de violences adoptés dans le cadre de cette recherche. Il a été procédé à une synthèse de ceux-ci. Ensuite, l'analyse des contenus de la littérature scientifique et des rapports et déclarations des ONGs/OSC a permis d'identifier les mécanismes et institutions existants chargés de la prévention et la gestion des conflits miniers et ses violents affrontements ainsi que la manière dont ces institutions ou acteurs prévenaient et géraient ces conflits du secteur de l'artisanat minier. En ce qui concerne les ouvrages consultés, l'analyse a consisté à interroger les différentes approches de la théorie du conflit. Cela permis de dégager trois (3) grandes approches que sont : la tendance négationniste du conflit, la tendance positiviste du conflit sans esprit de suite et la tendance positiviste du conflit avec le changement du contexte historique de production.

Quinze (15) entretiens semi-directifs individuels issus de l'enquête de terrain ont été transcrits et il a été procédé à une analyse de contenu. L'analyse de contenu des entretiens transcrits a permis d'identifier les conflits, les violences et les affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ainsi que les récits de vie des acteurs en conflits. Par la suite, il a été procédé à un rapport de confrontation

analytique des conflits miniers et les violents affrontements recueillis sur le terrain avec ceux identifiés à travers la revue de presse d'une part et, d'autre part avec les trois (3) approches théoriques du conflit. C'est ce complexe de techniques de traitement et d'analyse de ces différentes données qui a permis d'avoir les résultats ci-dessous de la présente recherche.

Résultats de la recherche

Identification des conflits dans le secteur minier artisanal et semi-mécanisé de l'or au Burkina Faso

L'analyse des données qualitatives relatives aux conflits du secteur minier artisanal et semi-mécanisé de l'or a permis l'identification de quinze (15) formes ou types de conflits miniers pour le compte des régions du Sahel et du Sud-Ouest du Burkina Faso.

Tableau 2: Tableau des conflits du secteur de l'artisanat minier et semi-mécanisée au Burkina Faso

Région du Sahel	Région du Sud-Ouest
Conflits miniers traditionnels	
<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre artisans miniers ; - Conflits artisans et comptoirs privés d'achat d'or ; - Conflits entre artisans miniers et miniers industriels ; - Conflits entre artisans miniers et éleveurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre artisans miniers ; - Conflits entre concessionnaires de site et communautés riveraines ou villageoises ; - Conflits entre comptoirs d'achat d'or et artisans miniers ; - Conflits entre éleveurs et artisans miniers ; - Conflits entre propriétaires terriens et artisans miniers ; - Conflits entre concessionnaires de site et propriétaires terriens ; - Conflits entre artisans miniers et administration publique.
Conflits miniers émergents	
<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre artisans miniers et groupes armés informels autour du contrôle des sites ; - Conflits entre groupe armés formels et groupes armés informels sur les sites miniers ; - Conflits artisans miniers et Administration publique autour des mesures de fermeture des sites miniers 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre artisans miniers et représentations sociales de l'or ; - Conflits entre artisans miniers et miniers industriels.

Source : données de terrain, mars 2021.

Les résultats indiquent que ces conflits vont des ordres de conflits traditionnels ou internes à l'artisan minier (conflits entre artisan minier et comptoir d'achat et vente d'or etc.), conflits externes traditionnels (artisans et industriels etc.) et des conflits miniers émergents (artisans minier et groupes armés etc.) Il ressort également que ces conflits miniers constituent un ensemble de complexe de rapports de conflictualité qui opposent également un complexe d'acteurs miniers (artisan minier ou non) autour de la gestion et du contrôle des ressources aurifères. Ainsi, dans le contexte des régions du Sahel et Sud-Ouest, les conflits miniers identifiés prennent des formes diverses notamment plus ouvertes (affrontements, violences etc.) et non ouvertes (latents et négociation formelle). Selon Engels Bettina (2019),

Au Burkina Faso, des conflits se produisent dans plus ou moins toutes les localités, où l'exploitation minière de l'or a lieu et où des mines à grande échelle sont sur le point d'être installées, (..), cependant, ce n'est ni partout, ni à tout moment que les conflits se manifestent sous la forme de protestation publique (Engels Bettina 2019 : 23).

Ainsi, analysons ci-dessous les conflits miniers selon les régions étudiées (Sahel et Sud-Ouest) dans la présente recherche.

Conflits du secteur minier artisanal et semi-mécanisée de l'or de la région du Sahel

Les résultats présentent sept (6) formes ou types de conflits miniers artisanaux dans la région du Sahel. Ils se présentent comme suit :

Conflit artisan minier/Comptoir privé d'achat et de vente d'or

Ce type de conflit symbolise l'expression des contradictions qui opposent les acteurs de la chaîne opératoire de l'exploitation minière artisanale (creuseurs, propriétaires de trous etc.) d'une part, et les détenteurs d'agrément de comptoirs privé d'achat et de vente d'or d'autre part. La triangulation des données recueillies indique que le conflit minier entre les artisans miniers et les comptoirs privés d'achat et de vente d'or est le plus violent du point de vue humain et matériel qu'a connu la région du Sahel de son histoire contemporaine de l'exploitation aurifère artisanale. De 2003 à 2014, cette forme de conflit minier est présente sur l'ensemble des régions minières du Burkina Faso notamment sur les sites miniers artisanaux de l'or ou les opérateurs privés ont installé des comptoirs d'achat et de vente d'or.

Si, dans les régions minières du Pays, l'on enregistre la présence de ce type conflit, il ressort cependant qu'il fut caractérisé par d'extrêmes violents affrontements dans la région du Sahel et particulièrement dans la province Yagha. En effet, l'apparition de cette forme de conflit minier dans le secteur minier du Burkina Faso remonte à la faveur de la réforme minière de 2003 prônant la libéralisation totale du secteur minier et la suppression du Comptoir Burkinabé des Métaux Précieux (CBMP) en 2006. Ainsi cette nouvelle donne de la politique minière du pays offrait la part belle aux structures économiques privées telles que les comptoirs privés d'achat et de vente de l'or dont la SOMIKA, créée en 2006. Cette libéralisation du secteur minier notamment au niveau de l'artisanat minier s'est faite sans une politique rigoureuse de suivi-et contrôle des normes et activités de terrain des détenteurs d'autorisations et d'agrément de comptoir aurifère.

C'est dans ce contexte que la société minière Adama Kindo installait ses comptoirs d'achat d'or sur les sites aurifères d'exploitation artisanale les plus rentables de la région du Sahel et, en particulier sur ceux de la province du Yagha (Solhan, Mansila, Boundoré etc.) au détriment des acteurs de la chaîne opératoire. Si les résultats de l'analyse des données sur l'origine principale du conflit montrent bien le désaccord autour de la commercialisation et du prix d'achat de l'or appliqué, ils révèlent bien d'autres causes telles que la délimitation physique de périmètre de titre minier, les fouilles, les violences physiques et économiques liées aux mesures de contrôle de l'or extrait sur les sites. Ce rapport conflictuel entre la SOMIKA et les artisans miniers prendra une dynamique très violente à la faveur du changement des structures d'opportunités politiques intervenu au Burkina Faso en octobre 2014 avec la chute du régime du Président Blaise Compaoré (Engels, 2018) qui s'est soldé par un affrontement armé ainsi que des pertes en vie humaines et des blessés dont des femmes (*Journal La Rupture*, 2015) et des dégâts matériels énormes notamment pour la SOMIKA.

Sur le cas des violations des droits humains dans le cadre de ce rapport conflictuel entre le comptoir de la SOMIKA et les artisans miniers, plusieurs cas similaires ont été appréhendés dont les diverses natures de violences à l'égard des femmes artisanes minières sous deux dimensions : les violences physiques, morales et les violences économiques (Konkobo, 2021). Ainsi, ces violences qui vont de la fouille jusqu'à l'appareil génital des orpailleuses à des courses-poursuites dans la brousse en passant par l'emprisonnement des

orpailleuses dans des cellules illégales sont quelques manifestations des violences identifiées dans le cadre de l'exploitation aurifère artisanale de la SOMIKA. L'exclusion des orpailleuses du processus de production locale (exclusion économique) et l'affrontement physique et armé entre les orpailleuses et les agents de la SOMIKA en 2014 sont autant de conséquences mises à nu par des recherches académiques (Banhero et Konkobo 2020).

Conflits entre les artisans miniers (Violation des règles de travail sur le site/ Drogue/bagarre/dispute sur le partage du minerai/Braquage/Femme etc.)

L'étude révèle que les conflits entre artisans miniers représentent l'ensemble des heurts, affrontements sur les sites comme en dehors sur le partage de minerai, les conditions de travail et le respect des normes de travail et culturelles sur les sites miniers artisanaux. Ce type de conflit revêt plusieurs sous-formes. Parfois il prend une forme de conflit identitaire lorsqu'il s'agit d'un différend qui oppose différentes nationalités présentes sur les sites comme ce fut le cas entre les Burkinabé et les Nigériens sur le site de CFA Bogel en 2020 dans la commune de Mansila (Yagha). Également, il peut prendre la forme d'un conflit intra-identitaire c'est-à-dire entre 2 communautés linguistique du Burkina Faso. Principalement il ressort que le conflit des conflits majeurs entre artisans miniers est le non-respect des mesures de travail à l'intérieur des galeries. En effet, ce cas de conflit intervient lorsque l'un ou plusieurs creuseurs devient la trajectoire de leur ligne d'extraction pour se retrouver dans une galerie voisine dont le filon aurifère est apparu florissant. Dans ce cas d'espèce, le déviant est considéré comme un voleur de minerai encore appelé *topoman*¹¹ sur les sites. A partir de là, il s'en suit une altercation à l'intérieur des galeries favorisant le plus souvent les éboulements sur les sites. Cette forme de conflit est observée dans la région du Sahel depuis les années 1980 notamment sur les sites aurifères d'Essakane, Solhan et Inata. Les résultats indiquent que ce type de conflit est de type traditionnel au secteur. Il est le conflit minier le plus fréquent sur les sites miniers artisanaux dont la résolution est le fait d'une équipe mise en place soit par le concessionnaire informel ou formel du site, soit par des comités de gestion du site fondés ou mises en place par des organisations locales comme l'ODJ, les Groupes d'auto-défense *Kooglwéogo* et le syndicat des orpailleurs (SYNAORATRAB). L'on note que la présence

¹¹ Voleur de minerai au sein des galeries aurifères.

et l'action des groupes d'auto-défense *Kooglwéogo* sont tolérées et acceptées sur les sites miniers aurifères de la région du Sahel. Ce groupe d'auto-défense intervient également dans la gestion des conflits et pour la quiétude sociale sur certains sites artisanaux de cette région, en particulier au niveau de la province du Yagha tandis qu'ils sont rejetés dans d'autres provinces telles que le Soum.

Conflits entre les artisans miniers/Industriels miniers

Les résultats obtenus laissent comprendre que ce type de conflit minier au niveau de la région minière du Sahel peut être défini comme l'ensemble des contradictions entre les industriels miniers, l'Etat d'une part et les artisans miniers d'autre part, autour du contrôle, la gestion et la mise à profit des ressources minières notamment aurifères dans la région du Sahel. Il se produit le plus souvent selon 3 phases du projet minier : la phase de construction de la mine, celles des différentes extensions du projet minier et la phase de la fin de l'extraction d'une fosse. Cependant, cette tendance générale a évolué ces 5 dernières années, elle apparaît déjà à partir du processus de l'octroi du permis de recherche. En effet, dans le cas spécifique de la région du Sahel, il s'agit du processus d'expropriation des sites miniers artisanaux par l'Etat central au profit des sociétés minières industrielles et au détriment des artisans miniers. C'est un conflit né à la suite de l'octroi par l'Etat des permis d'exploitations minières aux multinationales IAMGOLD dont la filiale Burkinabé est Essakane SA et AVOCET avec la filiale de la société des mines de Belahourou (SMB) basée à Inata dans la province du Soum. Ces permis d'exploitation minière couvrent les périmètres de plusieurs sites miniers artisanaux à l'échelle de trois provinces (Oudalan, Séno et Soum). Ainsi, le processus de mise en évidence de ces 2 gisements miniers par les sociétés IAMGOLD -Essakane et AVOCET a conduit au déclenchement du conflit minier à travers les déguerpissements des artisans miniers originellement installés sur ces sites bien avant l'arrivée des multinationales minières.

Lorsqu'il (le conflit minier) apparaît après la fin de l'exploitation d'une des fosses de la mine, ce sont les artisans miniers qui infiltrent l'intérieur des barbelés (grilles) de protection des fosses pour prélever quelques sacs de minerai aux fins de procéder à un traitement par cyanuration dans leur domicile. Ce qui occasionne des altercations chargées de violence entre les agents de sécurité de la mine et les artisans miniers. Si ces cas sont très fréquents à Falagountou, Essakane site (Essakane SA) et INATA (SMB) cependant, l'analyse documentaire

indique que le cas le plus emblématique de cette forme de conflit minier fut celui de Youga. Il s'est agi d'un conflit qui opposa les miniers artisanaux à la mine industrielle BMC installée à Youga dans la commune de Zabré, région du Centre-Est du Burkina Faso. En effet, ce conflit minier entre la mine industrielle de Youga et les artisans miniers fait suite à l'assassinat d'un artisan minier par les agents de sécurité de la mine. Il ressort que les artisans miniers font des incursions dans le périmètre délimité appartenant à la mine pour y exploiter ou faire des prélèvements de minerai. Pour montrer la mauvaise cohabitation difficile et les rapports conflictuels entre les artisans miniers et la mine industrielle de Youga, les propos de Président Directeur Général (PDG) de cette mine sont très illustratifs

L'orpaillage (l'artisanat minier) est un véritable problème ici à Youga, ce sont des jeunes de la communauté d'ici qui pratiquent l'orpaillage sur notre domaine. Nous avons commencé par la sensibilisation sur les pertes qu'ils font subir avant de procéder aux retraits d'engins (pour boucher les puits aurifères). Sachant cela, ils opèrent maintenant la nuit. Ils ont menacé le conducteur de l'engin s'il bouchait les trous, ce dernier a même fui et laissé la machine. Nous poursuivons les sensibilisations et le retrait des engins espérant qu'une solution définitive sera trouvée. Sinon nous perdons beaucoup avec l'orpaillage sur notre site (Balima Jacques, 2012 : 1).

C'est dans ces conditions que l'assassinat de l'artisan minier est intervenu en Août 2019, provoquant ainsi un soulèvement des artisans miniers et des riverains de la mine dont les affrontements ont occasionné plusieurs pertes en vies humaines, des blessés et des dégâts matériels énormes.

Conflits entre les artisans miniers/Éleveurs

Le conflit artisans miniers contre éleveurs est un conflit latent, non ouvert qui oppose les éleveurs pasteurs aux artisans mineurs autour des zones de breuvage des animaux, de drainage des déchets miniers et de la perte du bétail (bœuf, chèvre etc.). En effet, le secteur de l'élevage est l'un des secteurs porteurs de l'économie du Burkina Faso et, par ricochet, de l'économie locale de la région du Sahel. Bien avant l'intensification des activités extractives de l'or, la région du Sahel était reconnue pour être la zone de prédilection de l'activité pastorale (bétail). Ainsi, les 2 acteurs (éleveur et artisan minier) sont en conflit parce que l'absence de canaux bien aménagés pour le drainage des déchets miniers favorise le plus souvent la contamination des eaux de breuvage d'animaux en produits chimiques toxiques. Ces cas de

conflits ont été identifiés dans la commune de Mansila et Gorgadji. Pour ce qui est de la gestion du conflit à Mansila, un comité AEPA regroupant les services techniques (de l'environnement, les CVD et conseillers etc.) a été mis en place par la mairie qui pacifiait les contradictions entre ces 2 acteurs. Mais il a cessé de fonctionner eu égard à la crise sécuritaire qui prévaut au niveau de cette région. Au-delà de ce conflit qui semble être mineur pour le moment, il existe bien d'autres cas de conflit non ouverts tel que le conflit entre artisans miniers et agriculteurs. Les données recueillies ne permettent pas une analyse approfondie et une généralisation de ce conflit à l'échelle de la région du Sahel.

La nouvelle donne sécuritaire observée ces 5 dernières années dans les pays sahéliens de l'Afrique de l'Ouest et, en particulier la région du sahel du Burkina Faso, fait d'elle l'épicentre de l'activité de groupes armés et de l'insécurité. Cette situation engendre de nouvelles formes de conflits miniers dans le secteur de l'artisanat minier. Il s'agit des conflits miniers dits conflits miniers émergents ponctués de violents affrontements.

Conflits miniers émergents de la région du Sahel du Burkina Faso

Cette section vise à identifier les formes de conflits miniers naissant dans le contexte sécuritaire de la région du Sahel du Burkina Faso. Ainsi, deux (2) principales formes de conflits miniers émergents ont été identifiées. Il s'agit entre autres des conflits entre les artisans miniers et les groupes informels d'une part et, des conflits miniers entre les groupes armés formels et informels sur les sites d'exploitation aurifère artisanaux de la région du Sahel du Burkina Faso. Les résultats montrent que ces deux (2) formes de conflits miniers sont apparus ou ont émergé, et leur début remonte à 2016 dans le contexte de la crise sécuritaire avec une particularité dans la tournure des violences de 2018 à nos jours.

Conflits entre les artisans miniers et les groupes armés informels

Il s'agit de l'ensemble des heurts et affrontements ouverts (violents) ou non (pacifiques) qui opposent les artisans miniers aux groupes armés informels autour du contrôle ou de l'influence de ceux-ci sur les sites miniers artisanaux de la région. En effet, ce conflit minier résulte de la volonté manifeste ou affirmée des groupes armés informels de contrôler, à défaut, d'influencer, par diverses formes les sites aurifères

d'exploitation artisanale. Si l'on relève que la quasi-totalité des grands sites artisanaux ne sont pas encore sous le contrôle des groupes armés informels cependant, il est important d'indiquer que ces sites miniers artisanaux de l'or sont sous leur influence dont la prégnance est très marquée dans $\frac{3}{4}$ des provinces de la région du Sahel. Ainsi, le contrôle et l'influence des groupes informels sur les sites miniers artisanaux sont plus prononcés ou accentués dans la province du Soum, Yagha et l'Oudalan (excepté ceux de la province du Séno dont le chef-lieu est Dori).

Le concept « *influence* » utilisé pour caractériser la présence des actions sporadiques des groupes armés informels, faisant en sorte que les acteurs de l'artisanat minier sont obligés de tenir compte de certaines de leurs prescriptions ou volontés (la prière, le port du voile (*Burqa*), prélèvement de zakat, coupure de pantalon homme et le retrait des femmes sur les sites aurifères etc.). Contrairement à l'influence, il y a le contrôle. Dans ce contexte, le contrôle signifie que bon nombre de sites miniers artisanaux subissent au quotidien les normes et règles déployées par les groupes armés informels sur les sites miniers artisanaux. Le principal caractère de ce contrôle est la présence effective des membres ou éléments des groupes armés sur certains sites.

Deux (2) faits majeurs expliquent l'action d'influence et de contrôle des sites miniers artisanaux par les groupes armés informels dans la région du Sahel. D'abord, les ressources minières comme l'or exploité artisanalement est le plus répandu et source de richesse des populations locales, en dehors du secteur de l'élevage (bétail animal). Ainsi, la maîtrise d'une telle ressource constitue non seulement un enjeu stratégique de contrôle de la région et d'alimentation de la crise sécuritaire mais aussi, de la jeunesse dont la plupart vit de l'artisanat minier. Le second fait explicatif de l'action d'influence et de contrôle des sites miniers artisanaux est l'absence quasi-totale de l'Etat et ses institutions sur les sites durant ces trois (3) dernières années et le sentiment de méfiance et d'absence de confiance de bon nombre d'artisans miniers locaux vis-à-vis de l'administration publiques (Haut-commissariat, Préfecture / Police / Gendarmerie / Mairie etc.). La présence de l'Etat à travers les FDS est enregistrée sur les sites de la région mais de manière sporadique favorisant ainsi d'énormes suspicions de complicité des artisans miniers avec les groupes informels d'une part et, d'autre part, l'émergence d'un autre conflit minier plus bref mais très violent dont les conséquences négatives en

matière des droits humains sont lourdes. Il s'agit des conflits entre les groupes armés informels et formels.

Conflit entre les groupes armés formels¹² et les groupes armés informels ou expression d'un vide de souveraineté de la région du Sahel

Les conflits entre les groupes armés formels et informels sont une nouvelle forme de conflit qui émerge notamment sur les sites miniers artisanaux de la région du Sahel à la faveur du contexte de crise sécuritaire que connaît le Burkina Faso. Il se traduit par un affrontement armé et violent entre ces deux (2) acteurs sur les sites miniers artisanaux. En effet, la région du Sahel, épice de du terrorisme, de l'insécurité, de l'absence de l'Etat et de ses institutions est analysée comme l'expression et le symbole d'un vide de souveraineté sur cette partie du Burkina Faso. Ce qui justifie aisément la présence de forces étrangères (Barkhane) et la constitution puis la formalisation des groupes armés formels (*Kooglwéogo*, VDP) pour la reconquête du vide (communes rurales et sites miniers etc.) déjà influencé ou contrôlé par les groupes armés informels (Terroristes, groupes de bandits etc.) opérant dans cette partie du pays. Ainsi dans le cadre de cette reconquête sur les sites miniers artisanaux, l'activité des groupes armés formels se résume à des patrouilles et interventions armées sporadiques sans une présence physique et assez significative. Dans ce conflit, chaque groupe armé (formel et informel) est à la recherche d'éventuels complices, d'ennemis au sein des artisans miniers et sur les sites créant ainsi un climat de suspicion de complicité entre artisans miniers et groupes armés formels d'une part, et, d'autre part entre groupes armés informels et artisans miniers. Ainsi, les artisans miniers se retrouvent en fin de compte pris entre l'enclume et le marteau ou encore entre deux feux (Crisis International, 2018). Il résulte de cette situation que les sites miniers artisanaux de la région sont devenus des zones de non droit (selon les FDS) et des théâtres de violents affrontements entre les groupes armés formels et informels dont les conséquences sont énormes en matière de droits humains chez les artisans miniers. Les cas les plus illustratifs sont ceux des sites de Kerboulé en 2016 et 2018 ; Tchiombolo en 2019 ; Insalate et Gorse en 2020 ; Malleri et Tambiri en février 2021 etc.

¹² Dans le cadre de la présente étude, les groupes armés formels sont constitués des FDS étatiques chargés de la sécurisation de la région du Sahel, les groupes d'auto-défense *Kooglwéogo* et les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) bien qu'il existe de variantes dans leur attribution chargées de contribuer à la sécurité des personnes et des biens.

Au-delà des différents conflits et des violences enregistrés dans la région minière du Sahel, bien d'autres conflits miniers émergent même s'ils sont numériquement faibles. C'est le cas du conflit entre les groupes d'auto-défense *Kooglwéogo*/groupes armés informels dont les violents affrontements se sont soldés par le départ du site minier artisanal aurifère de Kerboulé du Groupe *Kooglwéogo* avec des pertes en vies humaines. Il ressort que l'affrontement violent entre les *Kooglwéogo* et les groupes armés informels s'expliquent par des mobiles plus profonds que sont : la crise identitaire et la course pour le contrôle et la gestion des ressources du site.

En plus, dans la province du Yagha, l'activité des groupes armés informels sur les sites artisanaux a favorisé la suspension ou l'arrêt des activités des *Kooglwéogo*.

Conflits du secteur minier artisanal et semi-mécanisé de l'or de la région du Sud-Ouest du Burkina Faso

Appelée Pays du Lobi par les Colonisateurs Français, l'actuelle région du Sud-Ouest du Burkina Faso présente un important potentiel et un atout en matière de ressources minières aurifères (l'or du Lobi) mais aussi, des mythes ou représentations sociales autour de son exploitation, son usage et sa consommation. A l'instar des autres régions minières du Burkina Faso, le secteur minier de la région du Sud-Ouest est non seulement largement dominé par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or mais est également confronté à de nombreux conflits dits conflits miniers.

L'analyse des données relatives à la nature ou aux formes des conflits miniers a permis d'identifier (9) formes ou types de conflits miniers ouverts et non ouverts dans la région du Sud-Ouest. Les résultats sur la nature des conflits miniers au niveau des deux (2) régions (Sahel et Sud-Ouest) présentent des aspects de ressemblances et de dissemblances des conflits miniers identifiés. Ainsi parmi les neuf (9) conflits miniers au Sud-Ouest, trois (3) conflits miniers sont identiques à ceux enregistrés au niveau de la région du Sahel et donc ne feront pas l'objet d'un nouveau traitement dans cette section. Il s'agit des conflits entre comptoirs privés et artisans miniers ; des conflits entre les éleveurs et artisans miniers ainsi que les conflits entre les miniers industriels et les artisans miniers (conflits miniers latents mais émergents).

Les conflits miniers identifiés au niveau de la région du Sud-Ouest présentant des aspects dissemblants de ceux du Sahel sont au nombre

non de six (6) traités dans les lignes sous-dessous.

Conflits artisans miniers/Propriétaires terriens et agriculteurs

Les conflits entre les propriétaires terriens et les artisans miniers se présentent sous deux (2) formes de sous-conflit dans la région du Sud-Ouest du Burkina Faso. Premièrement, il symbolise les contradictions entre les agriculteurs et les artisans miniers autour de l'occupation des terres cultivables. En effet, il s'agit d'une occupation soudaine, spontanée des terres cultivables ou en culture à l'insu du propriétaire ou de l'occupant agricole, c'est-à-dire sans accord préalable avec quiconque. Parfois, le propriétaire terrien ou l'agriculteur reste impuissant et par la suite, ces acteurs parviennent à un accord pour l'exercice de l'exploitation. Parfois, lorsque l'autorité compétente est saisie, les artisans miniers prennent la fuite suite à l'intervention des FDS sans perdre l'espoir d'y revenir. Parfois, il se termine par de violents affrontements entre agriculteurs et artisans miniers comme l'affrontement survenu dans la commune rurale de Périgban dans la province du Poni.

Deuxièmement, ce type de conflit s'identifie comme l'ensemble des oppositions entre les propriétaires terriens détenteurs des terrains ou terres sur lesquelles (terrains et terres cultivables) sont exploitées les galeries aurifères d'une part, et d'autre part aux artisans miniers ayant acquis des lopins de terres auprès des premiers pour l'exploitation artisanale. Les résultats indiquent que ces deux (2) acteurs sont en conflit autour du titre de propriété des trous aurifères. En effet, les contrats entre miniers artisanaux et propriétaires terriens sont passés généralement de manière orale, sans un acte administratif formel ou acte matériel. Cela occasionne de perpétuels changements des clauses de départ engendrant ainsi des conflits entre ces deux (2) acteurs. Les clauses des contrats entre artisans miniers et propriétaires terriens dans la région du Sud-Ouest se présentent sous diverses formes : le paiement numéraire (monétaire) du trou aurifère qui évolue entre : 25 000F et 100 000 Fcfa pour chaque terre de trou d'une part, et d'autre part, le partage des minerais soit 2/10 sacs de minerai d'or. La pratique contractuelle la plus fréquente est le paiement monétaire en plus de prélèvement de sacs de minerai issu du premier coulé de minerai. Cependant, il ressort une remise en cause de cette clause générale soutenu par les propriétaires terriens. En plus du paiement des trous qu'ils augmentaient (25 000 - 75 000Fcfa ou 75 000 - 100 000Fcfa, ils

exigent le prélèvement continue ou un partage du minerai d'or (jusqu'à l'épuisement de la galerie). Dans le cas contraire, les propriétaires terriens proposeraient le retrait de leur terre ou des trous aurifères.

Conflits artisans miniers/Représentations sociales en pays Lobi

Les conflits entre les artisans miniers et les représentations sociales de l'or en pays Lobi comprend deux 2 facettes. La première facette de ce conflit symbolise l'opposition entre les artisans miniers autour des lieux ou symboles cultuels dans les villages faisant l'objet de convoitise de la part des artisans miniers. En effet, l'irruption des artisans miniers avec leurs capacités à braver toute hostilité naturelle ou artificielle pour l'extraction du minerai aurifère a entraîné des atteintes voire la destruction de lieux cultuels dits sacrés soit pour une famille ou commun au village tout entier. Ce qui provoque des tensions, des heurts entre les autochtones et les artisans miniers. Cependant, il est important de préciser que les tentatives de destruction ou la destruction des lieux cultuels dits sacrés dans la région du Sud-Ouest n'est pas le seul fait d'artisans miniers migrants, ils sont aussi le fait d'autochtones artisans miniers.

La deuxième représente les contradictions qui opposent les groupes d'intérêts d'artisans miniers et aux représentants des traditions locales autour de la mesure de l'interdiction totale de l'exploitation aurifère dans la région. En effet, au niveau de la région du Sud-Ouest, bon nombre de villages et en particulier les collines ou espaces abritant les sites cultuels abritent également d'importantes réserves de minerai d'or favorisant ainsi la convoitise des artisans miniers migrants venus de d'autres régions du Burkina Faso et bien d'autres pays de la sous-région ouest africaine. Aussi, sont-ils également convoités par des autochtones du pays Lobi devenus artisans miniers par le biais des interactions sociales entre eux et les artisans miniers migrants. Mais ces sites ou espaces sont aussi l'objet de marchandage auprès des artisans migrants par certains autochtones propriétaires terriens ayant pris écho et goût des ressources financières qu'ils gagneraient. Or, l'histoire et les mentalités du pays Lobi présentent l'exploitation aurifère des autochtones et dans ces villages en question comme un sacrilège, un péché de lèse-majesté, une abomination du point de vue culturel. Donc un interdit de l'exploitation aurifère. En témoigne l'avis de cet agent de l'administration

Selon la tradition, les habitants ont pour interdit l'extraction de l'or et

sa consommation ou l'utilisation de son argent. Au cas contraire, il s'en suit des cas de mort dans le village. Aussi, les lieux culturels et rituels se trouvent placés sur les collines aurifères, ce qui expliquerait le refus de l'exploitation de ces collines aurifères. Aussi, l'or est utilisé dans les pratiques rituelles des communautés » (PR coutumier, extrait de l'entretien du 27 décembre 2020).

Ainsi, les acteurs désireux d'exploiter les sites aurifères dans ces villages rentrent directement ou indirectement en conflit ouvert avec les représentants traditionnels de ces villages. Cette forme de conflit est le plus ouvert présentant des affrontements inouïs d'énormes violences parfois au sein d'une même communauté (cas du conflit à Holli en 2015, Bondomena etc.), parfois entre artisans miniers migrants et la communauté ou entre deux (2) communautés (cas du conflit à Tambili en 2020). Parmi les différentes formes de conflits miniers identifiées au niveau de cette région du Sud-Ouest du Burkina Faso, les conflits miniers autour des représentations sociales sont l'un des plus violents en termes d'affrontements (blessures et pertes en vies humaines) et de dégâts matériels (habitats incendiés). Ce conflit minier a engendré un autre type de conflit dit conflit intracommunautaire (expulsion de membres de la communauté)

Conflits entre les artisans miniers

Les conflits au sein des artisans miniers au niveau de la région du Sud-Ouest sont identiques à ceux répertoriés au niveau de la région du Sahel, excepté les cas de conflits miniers inter et intracommunautaires au niveau du Sahel. Le cas de conflit minier le plus fréquent chez les artisans miniers est la dispute du leadership pour le contrôle des lignes ou filons aurifères. C'est dire la lutte de positionnement sur le filon aurifère entre artisans miniers, qui débouche le plus souvent à l'effondrement des galeries encore appelé éboulement de galerie. Les conflits miniers concernent aussi les conflits entre artisans miniers autour de la commercialisation des résidus ou boue de minerai issu du premier lessivage du minerai. Ce conflit minier oppose spécifiquement certains concessionnaires ou promoteurs de site minier artisanal et les propriétaires de galerie. En effet, les résidus issus du premier lavage du minerai contiennent toujours de l'or mais qui a besoin d'être mieux traité par bien des produits chimiques afin d'en récupérer un maximum d'or. Ainsi, ces résidus suivent un nouveau circuit commercial qui est l'apanage du concessionnaire du site. En dehors du concessionnaire du site, aucun acteur interne ou externe n'a le droit

d'acheter des résidus de minerai. Ainsi, seul le concessionnaire a doit de racheter les résidus auprès des propriétaires de galerie mais à un coût d'achat à sa convenance (surtout à des coûts au rabais). Ce qui provoque des heurts, des conflits sur les sites (le cas du site de Djikando). Sur le site de Djikando, commune de Gaoua, une Benz de résidu est achetée à entre 200 000-500 000 Fcfa, alors que le concessionnaire du site l'achetée entre 100 000- 200 000 Fcfa.

Conflits entre artisans miniers propriétaires terriens/Promoteurs de site

Les conflits entre les propriétaires terriens et les promoteurs de site minier artisanal est l'une des formes de conflits miniers qui émergent dans la région du Sud-Ouest. Ce conflit oppose les artisans miniers propriétaires terriens d'une part, aux promoteurs des sites miniers artisanaux d'autre part sur le paiement et le partage du minerai par galerie. En effet, il est conclu sur certains sites que le promoteur a le droit de prélever au moins deux 2/10 sacs de minerai d'or sur l'ensemble des galeries du site. Mais, il ressort qu'il n'est pas rare de constater que certains promoteurs prélèvent plus, ou au-delà de 2 sacs sur 10 comme le cas du promoteur du site de Djikando en 2020. Les artisans miniers propriétaires terriens ne partageant pas ce mode de partage le remettent en cause par le refus de céder une part de minerai au promoteur au motif que les terres où s'effectuent l'extraction sont leurs terres ; donc ils n'ont pas à payer. Ainsi, l'accumulation des frustrations des artisans miniers propriétaires terriens vont alimenter un autre type de conflit minier dit conflit entre le village et le promoteur ou concessionnaire de site minier artisanal dans la région du Sud-Ouest.

Conflit concessionnaire artisanal/village

Les conflits entre les concessionnaires et le village sont plus violents lorsque ce sont des affrontements dans le secteur de l'artisanat minier au niveau de la région du Sud-Ouest. Cette forme de conflit minier naît selon trois (3) conditions. Premièrement, elle fait suite à une accumulation du sentiment selon lequel les différentes communautés que compte le village ainsi que le village même ne bénéficient pas de l'exploitation minière (absence d'infrastructures, externalités négatives en termes de coût de la vie, envahissement des artisans miniers migrants etc.). Deuxièmement, elle survient lorsqu'une des parties ne respectent pas les clauses de contrats ou des promesses. Ces clauses de

convention ou de promesses sont conclues de manière informelle et verbale, sans acte écrit. Troisième, ce conflit minier intervient également lorsqu'un des acteurs est à l'origine d'un manquement qui porte atteinte à la vie humaine, aux us et coutumes, etc.

Dans la région du Sud-Ouest, lorsque l'un de ces trois (3) cas se produit, les acteurs notamment les communautés engagent ou suscitent l'éclatement du conflit dans la perspective de chasser les artisans miniers migrants et retirer le site des mains du concessionnaire. Ainsi, le conflit prend la forme de conflit entre les communautés du village et les artisans miniers mais l'origine du conflit est engendrée par l'interaction conflictuelle entre ces communautés et le concessionnaire du site. Les conflits miniers intervenus premièrement en 2017 sur le site de Fofora est un exemple où les violents affrontements à l'arme à feu ont occasionné officiellement six (6) pertes en vies humaines.

Notre conflit avec les Lobis est parti d'une manipulation d'arme par un artisan minier de notre site. Il manipulait son arme à feu, un pistolet et cela a mal tourné car une balle à feu est partie de sa manipulation pour atteindre une femme lobi qui portait son enfant. C'est ainsi que les communautés riveraines du site notamment ceux du village Fofora ont décidé d'en finir avec nous les artisans miniers. Nous avons alerté les autorités, la police et surtout la gendarmerie sans suite immédiate face à la situation. C'est ainsi que nous nous sommes affrontés avant de fuir le site. Nous nous sommes affrontés avec des armes pour ceux qui en possédaient, des machettes, des bois de pioches et de pelles, etc. Les affrontements duraient des heures, notamment de 09 heures à 15 heures car c'est vers 16H que la gendarmerie est arrivée sur place pour mettre de l'ordre. C'est pourquoi, je pense qu'il a eu plus de six (6) morts lors de ces affrontements. Maintenant, le calme est revenu après un longtemps de fermeture du site mais les tensions demeurent » (C/P de site, extrait de l'entretien 26 décembre 2020).

La seconde illustration de ce type de conflit minier qui prend des relents de violents affrontements entre les communautés riveraines et les artisans miniers migrants est celui intervenu en janvier 2021 à Gaoua sur le site minier de Djikando. Ces affrontements armés seraient partis d'un braquage armé sur le site par des échanges de tirs à l'arme entre le braqueur et sa victime (un commerçant membre de la communauté) fut atteinte par une balle. C'est ainsi que le *yaar* du site et les hangars d'habitation des artisans migrants ont été incendiés avec des affrontements occasionnant plus de dix (10) pertes en vies humaines. En effet, le mobile des violents affrontements sur le site de

Djikando remonte à l'origine de l'accord verbale (qui portait essentiellement sur la réalisation d'un pont moderne, le partage des revenus tirés de la vente des résidus de minerai et le non-prélèvement de sacs de minerai chez les artisans miniers dits autochtones du village) entre la communauté et le concessionnaire. Le non-respect de ces accords avait favorisé un premier conflit en 2020 qui aboutissait à l'arrestation et l'emprisonnement d'autorités traditionnelles et de personnes ressources du village (responsable de jeune, représentant du chef coutumier etc.).

Les résultats montrent bien que les tournures que prennent cette forme de conflit et ces violences s'expliquent par des logiques plus profondes notamment économiques (partage des revenus du minerai, différent foncier etc.) que celles qui s'expliquent au moment du déclenchement (Braquage, mort d'autochtone etc.) du conflit.

Conflit artisans miniers /Administration : Mairie/Police/Forestier, etc.

Les conflits entre les artisans miniers et l'administration publique opposent les artisans notamment les promoteurs et les propriétaires de trou à l'administration publique (les mairies, les services forestiers ou services de l'environnement etc.). Le conflit entre ces acteurs porte sur l'imposition de taxe communale sur l'activité extractive artisanale d'une part, et sur certains outils de travail des artisans miniers ainsi que la coupe illégale de bois. Pour ce qui est du conflit autour de l'imposition de taxes communales dans l'artisanat minier, en effet, certains conseils municipaux dont à Gaoua¹³, Kampti¹⁴, Diébougou¹⁵ ont pris l'initiative et fait signer des délibérations portant fixation de taxes sur la pratique de l'exploitation minière artisanale au niveau de leur ressort territorial. Ces délibérations ne rencontrent pas l'assentiment des artisans notamment sur le processus de délibération et les montants de taxes à prélever car ils (artisans miniers) paieraient déjà les propriétaires terriens. Ces taxes sont vues par les artisans miniers comme une double taxation. Au-delà de cette perception d'artisans miniers, les résultats indiquent que ces différentes délibérations portant fixation de taxes font entorse au principe de l'unicité des caisses de l'Etat mais aussi ne tient pas compte du fait que

¹³ Chef de la province du Poni et de la région du Sud-Ouest du Burkina Faso.

¹⁴ Commune aurifère de la province du Poni

¹⁵ Diébougou, chef-lieu de la province de la Bougouriba dans la région du Sud-Ouest du Burkina Faso

le secteur des mines ne fait pas partie des domaines transférés dans le cadre de la politique de décentralisation du Pays. Selon un acteur des collectivités locales de la région du Sud-Ouest :

Le secteur de l'artisan minier dans la commune de Gaoua est l'expression d'une ambiguïté et cacophonie dans la gestion locale : je note une délibération communale en 2004 portant interdiction de la pratique de l'exploitation minière artisanale qui s'avère par la suite contraire au texte national (Code Minier de 2003). Ensuite, je note une seconde délibération en 2009 portant taxation des actes de l'exploitation aurifère dans la commune sans abrogation de la délibération d'interdiction. Cette dernière de 2009 se heurte au principe national de l'unicité de caisse. Ainsi, les artisans miniers s'adosent sur cela et refusent de payer. Et la commune se résout à l'adoption au finish en commun de la taxe de dégradation environnementale dont le prélèvement était confié aux promoteurs des sites. Il y a des prélèvements de cette taxe sans son reversement à la commune jusqu'à ce jour. Un autre problème vu comme difficulté, c'est l'application et le déploiement des forces d'interventions notamment la CRS sur la période légale de fermeture de site en saison des pluies. L'application de la mesure d'interdiction de l'exploitation du site de Bourbira avec l'intervention de la CRS coûtait en une semaine environ 1 million de francs CFA pour la patrouille, la restauration et le carburant, etc. Par la suite, nous avons laissé tomber » (PR de commune, extrait de l'entretien du 05 décembre 2020).

Identifications des violents affrontements du secteur minier artisanal et semi-mécanisé de l'or au Burkina Faso

Partant sur la base de la définition usuelle et scientifique de la violence et de l'affrontement, il ressort que les violents affrontements au niveau du secteur de l'artisanat minier et semi-mécanisé de l'or au Burkina se produisent toujours dans le cadre du conflit et non en dehors de celui-ci. Les différentes formes de violents affrontements sont identifiables et explicables selon la nature du conflit minier en question.

Tableau 3: les différents conflits et les violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle

Conflits miniers	Formes de violences	Conséquences des violences
<ul style="list-style-type: none"> Artisans miniers et comptoir d'achat et de vente d'or (cas du Yagha avec la Somika) 	<ul style="list-style-type: none"> Affrontements armés Violences physiques Violences économiques Fouille jusqu'à l'appareil génital des orpailleuses ; Violences sexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Pertes en vies humaines et dégâts matériels Blessés par la balle réelle Exclusion économique d'orpailleuses Départ du comptoir des sites de la province
<ul style="list-style-type: none"> Conflits artisans miniers et miniers industriels 	<ul style="list-style-type: none"> Affrontements à la gaz lacrymogènes et arrestations ; Incendie ou destruction et biens et de moyens de productions ; 	<ul style="list-style-type: none"> Pertes en vies humaines et dégâts matériels Blessés par la balle réelle Exclusion économique des artisans miniers
<ul style="list-style-type: none"> Artisans miniers et Représentations sociales (cas de Holly en 2015 et en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Affrontements armés (flèche, machette ; Incendies de concession Fusillades dans le village 	<ul style="list-style-type: none"> Des blessés et expulsion de membres de la communauté du village ; Conflit-intracommunautaire Dégâts matériels (concession incendié) ;
<ul style="list-style-type: none"> Conflit concessionnaires et village (cas de Djikando en Janvier 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> Affrontements armés ; Incendie du Yaar du site ; Bastonnades et fusillades ; 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de dix (10) pertes en vies humaines ; Expulsion des artisans miniers du site Arrestations
<ul style="list-style-type: none"> Conflits entre artisans miniers (Cas Yagha entre artisans 	<ul style="list-style-type: none"> Affrontements armés (marchette et armes à 	<ul style="list-style-type: none"> Blessés humains ; Expulsion des Haoussa du site

miniers Burkinabé et Haoussa du Niger)	feu, branches d'arbre et jets de pierre etc.)	
<ul style="list-style-type: none"> • Conflits entre artisan et groupes armés informels • (Soum et Yagha dans la région du Sahel) 	<ul style="list-style-type: none"> • Violences physiques • Atteintes des libertés sur les sites • Violence économique des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement d'artisans miniers ; • Braquage de nuit sur les sites pour le pillage l'or extrait sur les sites ; • Atteintes au droit à la vie des artisans miniers ; • Port obligatoire de la <i>Burqa</i> (Femmes artisane minière) et des pantalons sautés (homme artisan minier) ; • Pratique obligatoire de l'Islam • Exclusion économique des femmes artisans miniers ; • Bastonnades et exposition au soleil des artisans miniers.
<ul style="list-style-type: none"> • Conflit groupes armés et <i>Kooglwéogo</i> sur les sites miniers artisanaux (cas du site Kerboulé dans la province du Soum, région du Sahel) 	<ul style="list-style-type: none"> • Violences physiques • Affrontement armé 	<ul style="list-style-type: none"> • Départ de <i>Kooglwéogo</i> du Site ; • Perte en vies humaines sur le site ; • Bastonnades et abandon du site par les artisans miniers ; • Enlèvement d'artisans miniers, etc.

Source : données de terrain, 2021 : Tableau récapitulatif des cas de violents affrontements selon la nature des conflits du secteur de l'artisanat minier.

Ainsi, les résultats indiquent que les violents affrontements du secteur de l'artisanat minier de l'or sont identifiés dans le cadre des conflits miniers ouverts. En effet, les conflits les plus ouverts du secteur de l'artisanat sont perçus comme les manifestations par diverses sortes de violence telles que : affrontements armés, affrontements physiques (bastonnade) et les incendies des installations minières artisanales, pour la gestion et le contrôle des ressources mises en cause (terres, or, lieux dits sacrés, représentations sociales locales, etc.). Ainsi, le tableau ci-dessous présente les différents violents affrontements selon la nature du conflit. Les cas de violents affrontements contenus dans le tableau ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Bien de cas de violents affrontements ont également été identifiés comme les conflits miniers opposant les artisans miniers de la commune du Boudri aux industriels miniers du projet minier Tanlouka Mining devenu Sanbrado dans le plateau

central (cf. les pages ci-dessus). Le tableau ci-dessous présente les différents conflits et les violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

Groupes armés et recrudescence des violences sur les sites miniers artisanaux et de la crise sécuritaire

La présente recherche vise également à analyser les effets de l'activité des groupes armés sur le secteur de l'exploitation minière artisanale à petite échelle, notamment sur la recrudescence des violences sur les sites miniers artisanaux et des régions minières étudiées. Aussi, cette section analyse-t-elle les liens entre la recrudescence des violents miniers et les résultats de l'étude réalisée par de Rahamane sur « *Le feu à la paille : Burkina Faso dans la zone de conflit* ».

Au-delà des violences traditionnelles analysées dans le cadre des conflits du secteur de l'artisanat minier, les résultats indiquent que, dans le contexte de la crise, de nouvelles formes de conflits miniers ont émergé notamment dans la région du Sahel. Ces conflits miniers émergents sont caractérisés par une recrudescence des affrontements et des violences sur les sites miniers. Aussi, il ressort que l'ensemble des affrontements et violences sur les sites contribuent à l'amplification et la complexification de la crise de l'insécurité dans cette partie du Sahel Burkinabé.

Par contre, dans la région minière du Sud-Ouest, ce travail révèle que bien que des affrontements très violents ont eu lieu sur les sites miniers artisanaux ces 3 dernières, ils demeurent des conflits miniers traditionnels de par leur nature. Ainsi, notre hypothèse sur le rapport entre l'activité des groupes armés et l'amplification des violences et de la crise d'insécurité est informée pour le cas spécifique de la région minière du Sud-Ouest. Par contre, l'on a noté un afflux d'artisans miniers venus des régions Sahel et du Nord vers les sites miniers artisanaux du Sud-Ouest.

Activités des groupes armés informels et recrudescence des affrontements et des violences sur les sites miniers de l'or de la région du Sahel.

Cette sous-section présente comment l'activité des groupes armés favorise la recrudescence des affrontements et des violences sur les sites miniers artisanaux de la région du sahel.

Il nous semble impérieux de convoquer la compréhension du contexte sahélien de ces 5 dernières années, en particulier celle de la période

2018 à ce jour. En effet, la région du Sahel du Burkina Faso est en proie à une crise sécuritaire sans précédent caractérisée par des enlèvements de personnes, des attaques et des tueries de masse affectant négativement la vie sociale et économique de celle-ci. Ainsi, devenu l'épicentre de l'activité des groupes armés informels, le secteur de l'artisanat minier, ses acteurs et les sites en tant qu'acteurs ou agents de la vie économique constituent des bases matérialistes au sens de Karl Marx de l'alimentation des conflits n'échappent pas à cette nouvelle donne sécuritaire.

Encadré 1 : cas de mode de contrôle et recrudescence des violences sur les sites

« Le lundi 28 septembre 2020, nous étions nombreuses sur le site aurifère de Fouly lorsqu'ils (groupes armés informels) sont arrivés, par une colonne de dizaine de motos. Ils ont formé un cercle autour de nous, procédaient par appel de chacune de nous pour nous battre par plusieurs coups de fouet sur le corps. Jeunes, vieilles, voilées ou non voilées ont toutes reçues des coups de fouet avant d'être libérées. Par la suite, ils nous ont intimés l'ordre de ne plus nous voir travailler sur le site. Ils nous ont fait savoir qu'à leur prochaine visite, s'ils nous trouvaient sur le site, chaque femme verrait la tête de son mari coupée (décapitée). Ils viennent régulièrement, une d'entre nous a été même fouettée sur le site de Djamonga. Ils ont attaché ses mains et l'on exposée au soleil pour une demi-journée en attendant l'arrivée de son mari en vain. Son mari ne venant pas, elle a été libérée. Hum ! bien avant cette visite, ils venaient régulièrement pour et nous fouettaient et nous prenions la fuite pour nous réfugier dans la cour ou maison à chacune de leur visite. C'est cette humiliation qui a obligé nos maris à réagir pour que nous puissions travailler car nous n'en pouvions plus avec la faim. Nous, femmes avons pris la décision que si nos maris ne réagissent pas pour nous permettre de fréquenter le site, nous prendrons l'engagement de continuer nos travaux et affronter les groupes armés informels au risque qu'ils nous tuent toutes. Ce qui a amené nos maris à prendre leur courage pour constituer une délégation pour rencontrer les groupes dans la brousse, cela a permis de trouver un compromis. Désormais, toutes les femmes peuvent travailler sur le site mais doivent porter obligatoirement la *Burqa* (voile intégral) et faire la prière régulièrement » (**Artisane minière, entretien réalisé le 27 février 2021**).

En effet, l'or étant une ressource économique stratégique à la fois pour les communautés locales (artisans miniers), pour l'Etat et les groupes

armés informels, les sites miniers artisanaux sont devenus objets stratégiques de d'influence et de contrôle. Dans ce contexte, les sites miniers sont devenus le théâtre des violents affrontements. D'abord, entre les groupes armés informels (terroristes et grands bandits ou criminels etc.) et les artisans miniers dont les témoignages sont dans l'encadré ci-dessous sont illustratifs.

Ensuite, les sites miniers artisanaux sont devenus des théâtres de violents affrontements entre les groupes armés formels (FDS, *Kooglwéogo* et VDP etc.) et les groupes armés informels autour du contrôle et la gestion des sites aurifères de la région du Sahel.

**Encadré 2 : sur les violences et affrontements armés
entre groupes armés formels et informels sur les sites miniers
artisanaux dans la province du Soum**

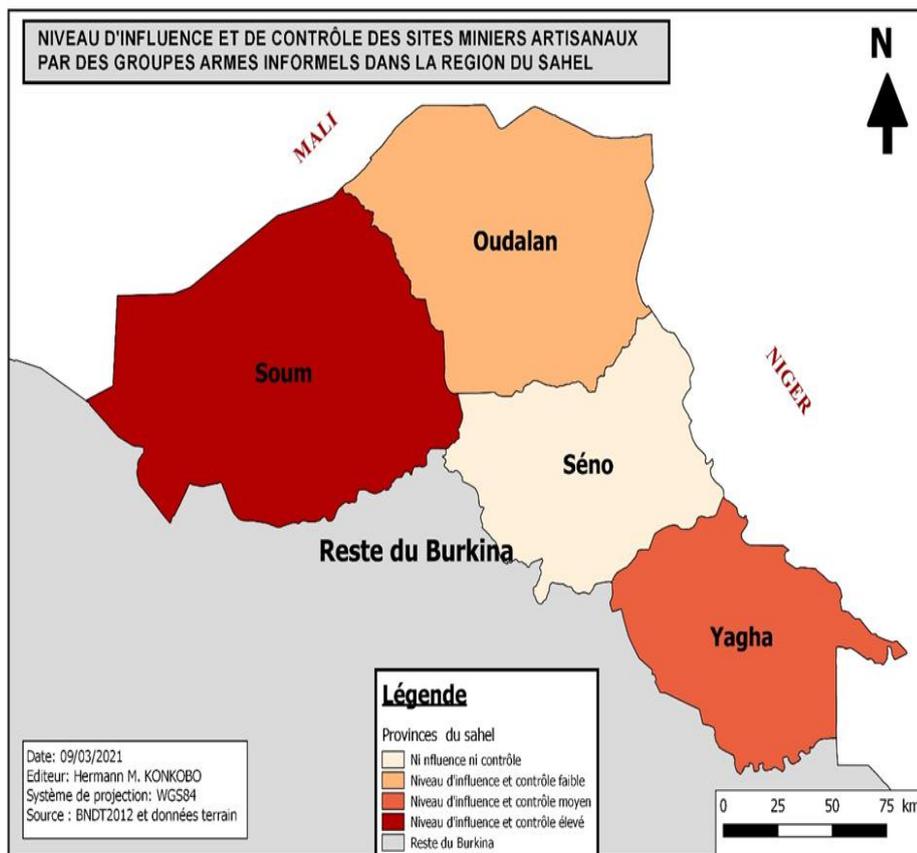
« Au début, il s'agissait d'un problème entre les artisans miniers et les tenants de la mosquée de Tchiombolo¹⁶. Suite à la découverte de filon aurifère sous cette mosquée, les groupes armés sont venus pacifier le conflit en faveur des artisans miniers en leur permettant d'exploiter. C'est ainsi que du 06 au 07 mars 2020, les forces de défense et de sécurité sont arrivées et procédèrent à des tirs, des contrôles et ont incendié le yaar (marché) et les lieux d'habitation du site. Les tirs du 06 au 07 mars ont duré de 22h à 15H et près de 100 personnes ont perdu la vie. Ce jour-là, des femmes, enfants et hommes ont perdu la vie sur le site dont 09 personnes que je connais personnellement. Lorsque les tirs ont commencé, la panique s'est installée avec des courses poursuites, tous ceux qui tentaient de fuir ont été automatiquement abattus, tous les hangars et autres habitations ont été incendiés ce jour, même les trous ou galeries aurifères ont reçu des grenades. Après le contrôle d'identité pour ceux qui n'ont pas pris la fuite, j'ai été libérée puis j'ai marché près de 50 km de Tchiombolo à Djibo. C'est comme cela que j'ai abandonné le travail d'artisan minier » **(extrait de l'entretien du 07 mars 2021, Djibo).**

L'autre fait majeur qui montre bien qu'à la faveur de l'activité des groupes armés informels dans la région du Sahel, les sites sont devenus des lieux de production et de reproduction des affrontements et violences est celui de l'attaque des sites miniers (Mossiga et Solhan centre) et de la commune rurale de Solhan dans la province du Yagha. En effet, il s'agit d'une attaque perpétrée par les groupes armés informels dans la nuit du 04 au 05 juin 2021 avec 132 morts dénombrés

¹⁶ Tchiombolo est un village de la commune rurale de Nassoumbou, province du Soum et qui abrité un site aurifère de type artisanal

selon les sources officielles mais plus 180 selon des sources locales discrètes. Il s'agit d'une attaque qui s'inscrit dans le cadre du conflit entre les groupes armés informels et les groupes informels notamment les VDP. En effet, la commune de Solhan abrite le bastion des VDP de la province dont les activités s'étendent non seulement sur les 2 sites attaqués mais aussi sur bien d'autres sites comme Malleri. A cela s'ajoute le fait que l'existence des VDP est fondée sur une base légale encadrée par l'administration publique donc sous le contrôle et le commandement de l'armée régulière (FDS) en détachement dans le chef de lieu de province (Sebba). Ces facteurs ont contribué au côté de bien d'autres aspects à rendre favorable cette attaque des sites miniers artisanaux de Solhan, caractérisée des violences inouïes jamais égalées dans l'histoire récente du pays et de l'exploitation des ressources minières. Le témoignage de l'encadré 2 présente le récit de vie des acteurs témoins sur la recrudescence des violents affrontements sur les sites miniers.

La carte ci-dessous présente les zones sous influence et contrôle des groupes armés au niveau de la région du Sahel.



Carte 2 : Zones sous influence et contrôle des groupes armés au niveau de la région du Sahel

La carte ci-dessus présente les différents niveaux d'influence et de

contrôle des sites miniers artisanaux par les groupes armés informels selon les 4 provinces de la région du Sahel du Burkina Faso. D'abord, l'on voit que dans la partie nord-ouest de la région, notamment la province du Soum affiche une couleur rouge, i.e. que la plupart des sites miniers artisanaux, en tous les grands sites du Soum présente un niveau élevé d'influence et de contrôle par les groupes armés informels. Ce niveau élevé de d'influence et de contrôle symbolise également le niveau des affrontements et des violences sur les sites de la province. Aussi, observe-t-on que dans la partie est de la région du Sahel, à savoir la province du Yagha, les sites miniers artisanaux de l'or présentent un niveau moyen d'influence et de contrôle des sites par les groupes armés informels. Cette situation est caractérisée par la nature et l'ampleur des violences et des affrontements armés sur les sites, en particulier les artisans miniers et les groupes armés informels d'un côté (les sites de Mansila et Boundoré) et, entre les VDP (cas de Solhan) et les groupes armés informels de l'autre. Ensuite, nous avons la partie de l'extrême nord de la région Sahel : la province de l'Oudalan qui présente un niveau de faible d'influence et de contrôle des sites miniers artisanaux par les groupes armés informels. Ce qui laisse à croire que les affrontements et violences sur les sites miniers sont d'une faible ampleur par rapport au Soum et Yagha, même si on relève quelques attaques meurtrières sur des sites artisanaux comme celui d'Insalate. Par ailleurs, le niveau faible des affrontements et des violences sur les sites de l'Oudalan contraste avec les chiffres sur les attaques en général (villages, communes et habitants) dans cette province. Enfin, la carte présente un niveau zéro, nul d'influence et de contrôle des sites miniers dans la partie nord-est et centre de la région du Sahel qu'est la province du Séno (Dori). Cela peut s'expliquer par la faiblesse d'existence des sites d'or même si les communes de Seytenga et Falagountou en disposent. Quant à la commune Dori, il y a de rares sites d'or. Et, il est important d'indiquer que, contrairement aux 3 autres provinces du Sahel, celle du Séno à rarement connu des attaques meurtrières depuis que la région est devenue l'épicentre de l'activité des groupes armés informels. Il en résulte que, dans la région minière du Sahel du Burkina Faso, la lutte armée entre les trois principales acteurs (groupes armés informels, artisans miniers et groupes armés formels) pour l'influence et le contrôle des ressources stratégiques telles que l'or a contribué à la recrudescence des violents affrontements dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Ces conflits sont assez prononcés et perceptibles à la fois sur les sites sous influence

ou sous contrôle des groupes armés informels.

Quant au contexte de la région du sud-ouest, on note la recrudescence des affrontements, et des violences sont présentes sur les sites miniers artisanaux mais se présentent dans la forme des conflits miniers traditionnels à la région. Il en ressort que contrairement à la situation de la région du Sahel, ce n'est pas l'activité des groupes armés informels qui accentue les affrontements et les diverses formes de violence sur les sites mais plutôt les conflits miniers de type traditionnel déjà évoqués plus haut. Cette donnée de la situation au sud-ouest infirme notre hypothèse selon laquelle la recrudescence des violences serait l'activité des groupes armés informels. En effet, la recrudescence des affrontements et les violences constatées sur les sites miniers du Sud-Ouest sont à mettre dans le cadre de la gouvernance du secteur et de l'évolution ou de la dynamique des mentalités locales à propos du travail aurifère ; une dynamique constatée dans la perception locale des représentations sociales de l'activité aurifère. Cependant, les résultats révèlent plutôt un afflux d'artisans miniers sur les sites de Kampti (Banandjara, Bantara, Fofora, Galgouli etc.), Glomblora, du Batié, de Gaoua (Tambili, Perigban etc.) mais aussi un afflux de demandes de permis de port d'arme à feu adressées aux autorités compétentes (Mairie etc.) par des artisans miniers de la région du sud-ouest. L'encadré ci-dessous illustre le mouvement des artisans miniers dans le contexte de la crise de sécurité du Sahel.

**Encadré 3 : Cas de mode de contrôle des sites miniers artisanaux
(Nassoumbou/Soum) et migration interne d'artisan minier**

« Je suis orpailleur de profession et originaire de Kerboulé, commune de Nassoumbou. La plupart des sites miniers artisanaux de notre commune sont sous le contrôle des groupes armés informels. Ce qui rend difficile l'accès des sites aux artisans miniers que nous sommes. Les sites se sont vidés de leurs artisans ces 3 dernières années qui ont choisi de migrer vers les sites miniers de l'ouest, du sud-ouest et quelques rares d'entre eux, dans la région du Nord et autour de Kongoussi. Cependant, certains artisans miniers restent surtout les autochtones de la province. Mais leur (artisans miniers) accès aux sites pour travailler est conditionné non seulement par leur silence ou la collaboration et les paiements de la Zakat (dîme) aux groupes armés informels mais aussi par le port de pantalons sautés ou coupés. Ces artisans doivent arrêter de se raser la barbe, et de fréquenter les maquis d'alcool. Pour les femmes artisanes minières, leur accès aux sites est conditionné par : la présence de leur mari sur le site, l'abandon de la prostitution pour les prostituées sur les sites et le port du voile intégral. Actuellement, ceux qui fréquentent toujours les sites artisanaux de la province du soum notamment de Nassoumbou y vont en connaissance de cause. C'est pourquoi, j'ai suspendu l'extraction actuellement » (**Artisan minier, Nassoumbou, entretien réalisé en mars 2021**).

Effet de rapport entre les conflits miniers et les résultats de l'étude de Rahamane intitulée « Feu à la paille : le Burkina Faso dans la zone de conflit »

S'il existe un lien entre l'activité des groupes armés informels et la recrudescence des affrontements et des violences sur les sites miniers artisanaux de l'or de la région du Sahel, alors quel est lien peut-on établir entre la recrudescence des affrontements et des violences sur les sites miniers artisanaux et les résultats de l'étude de Rahamane intitulée « Feu à la paille : le Burkina Faso dans la zone de conflit » qui serait à la base de l'amplification ou l'alimentation des crises et des conflits dans la région du Sahel. Le travail fort appréciable de Rahamane en sens qu'il nous renseigne avec une panoplie de données sur la succession et la dégradation de la situation sécuritaire, la gouvernance et des acteurs en présence et en conflit au Burkina Faso. A travers ce travail, Rahamane soutient avec bien des détails que la recrudescence des affrontements et des violences au Burkina Faso résulte de la dynamique géopolitique interne du pays et, se force à nuancer cette situation à partir du régime politique du CNR qui a régné entre 1983 et 1987. Bien qu'il argue sur la dimension externe de conflit dans la zone du conflit qu'il caractérise par la guerre entre la France occidentale et le salafisme militant, il se focalise surtout les dynamiques internes du conflit qui, selon lui, seraient comme « des braises de feu à la paille ».

D'abord, nous partageons son assertion sur les origines extérieures du conflit à la zone du conflit. Cependant nous sommes nuancés sur la caractérisation des principaux acteurs externes en conflit dans cette zone de conflit, lorsqu'il souligne en ces termes :

Les causes de la situation sont extérieures au Burkina et résident dans une confrontation entre le salafisme militant et la guerre occidentale contre le terrorisme. Mais les raisons de l'enracinement des conflits relèvent d'enjeux structurels liés à la géopolitique interne du Burkina, à son économie politique et à la formation de son État. La cause principale des conflits est la mobilisation des communautés locales et des États de la région par des acteurs externes dont les objectifs ultimes sont plus importants pour eux que pour ces communautés et États. Ces acteurs extérieurs sont les salafistes nord-africains d'une part et les États occidentaux (principalement la France) de l'autre. Ces acteurs sont engagés dans un duel défini par la quête salafiste d'un « État islamique » et la guerre occidentale contre « le terrorisme ». Je soutiens, par ailleurs, que cette cause principale est aussi un moteur

principal, dans le sens où ces conflits perdurent parce que ces grands acteurs persistent à poursuivre leurs fins. Et j'avance qu'à cause d'histoires spécifiques à certains de ses pays et régions, le terrain sahélien s'est révélé un champ de bataille propice. Le cas du Burkina se prête particulièrement bien à la démonstration de ces trois arguments (Rahamane, 2020 : 6-8).

En résumant les principaux acteurs en conflit à la France et aux salafistes nord-africains et leur contradiction principale à la question de la lutte contre le terrorisme dans la zone de conflit, Rahamane feint d'ignorer l'importance des bases matérialistes, au sens de Karl Marx, sans lesquelles le conflit s'estomperait et il n'existerait plus de zone de conflit. En ignorant les bases matérialistes du conflit, Rahamane tombe non seulement dans sa propre contradiction lorsqu'il insiste sur les dynamiques des luttes internes au Burkina Faso pour le contrôle des ressources (terres, bétails, agriculture, pêche etc.) mais, il ignore aussi l'importance de l'économie politique surtout liée aux enjeux géostratégiques dans la zone de conflit en question. En effet, les acteurs et mobiles extérieurs nous semblent une dimension non moins importante à considérer dans l'analyse du conflit dans la zone de conflit. En effet, la militarisation de la zone de conflit et la prolifération des armes lourdes comme légères sont le fruit des intérêts géostratégiques des puissances étrangères (France, USA, Chine, Russie et l'Emirat arabe Unis dans le sens de Rahamane) dont l'objectif est le contrôle des ressources naturelles (déjà découvertes et en cours d'exploration) et contre l'immigration illégale à partir de la bande sahélo-sahélienne y compris l'espace territorial du Burkina Faso. Par la Burkina Faso, la décennie 2010 constitue la référence de la dynamique en matière de richesses naturelles notamment minières avec 26 permis d'exploitations délivrés dont 17 mines industrielles en exploitation (or, zinc, manganèse etc.) et des nombreux espoirs promises par les exploration géologiques en cours dont plus 400 permis de recherche délivrés avec un espoir bien nourrir en ressources minières énergétiques comme le pétrole et l'uranium au niveau des régions du Sahel et de la boucle du Mohoun. A cet effet, un code pétrolier est cours d'élaboration depuis 2019.

La France est encore la première puissance dans la géographie sahélienne en raison du poids du passé colonial. Elle y défend des intérêts de premier plan. L'uranium nigérien constitue en effet l'essentiel de l'approvisionnement de l'industrie nucléaire française. La société Areva bénéficie d'une position de quasi-monopole depuis plusieurs décennies. La Chine conteste ce monopôle depuis plusieurs

années. Les exportations d'uranium constituent l'essentiel du commerce du Niger vers la Chine. Le pétrole constitue également un domaine d'investissement Chinois dans le Pays. La France et les Etats-Unis sont aux prises au Tchad de cette même ressource (...). Les intérêts de la France dans le Sahel concernent également (...) des entreprises solidement ancrées et profitant dans certains secteurs de positions de quasi-monopole (logistique, transport ferroviaire, distribution etc.), en recul dans d'autres secteurs (finance) et fortement établies dans les secteurs énergétiques (uranium). L'implantation des bases militaires se multiplie et se renforce dans le Sahel. A l'instar des visées dans les régions du monde, le contre-terrorisme sert des intérêts géostratégiques de premier plan. Des puissances occidentales et régionales ont un rôle ambigu dans la montée du terrorisme dans le Sahel. En tout état de cause, la déstabilisation du Sahel sert les intérêts géostratégiques en jeu et la position des puissances d'occupation. Des pays qui avaient refusé l'installation des bases militaires occidentales, les concèdent aujourd'hui volontiers face à une dégradation sécuritaire inégalée dans l'histoire (Institut FreeAfrik, 2018 : 28, 29 et 30).

Pour le cas du Burkina Faso, c'est ce qui justifie l'accord de défense à l'antipode de la dignité humaine fut signé en 2018 avec la France sans l'avis du parlement Burkinabè. Certes, nous convenons avec Rahamane que la dimension religieuse et la lutte contre le terrorisme salafiste est une dimension aussi importante à considérer, mais il ne constitue pas non seulement la contradiction principale et ne se limite aux deux grands acteurs externes de la zone de conflit. Les bases matérialistes nous plus déterminantes dans l'engagement des différents acteurs dans cette zone, appelé zone de conflit. Cette base matérialiste à laquelle le contrôle des différentes ressources est considérée comme stratégique à la fois pour les puissances étrangères en présence, pour les groupes armés informels, pour les populations ou communautés locales et l'Etat central du Burkina Faso constitue l'une des principaux moteurs du développement du conflit. Ce qui indique que l'identification, ci-dessous, des conflits liés à la géopolitique interne au Burkina Faso ne saurait se limiter à 4 conflits. Selon Rahamane :

On peut identifier quatre conflits dans le cas du Burkina : (1) la guerre entre la France et les salafistes ; (2) la guerre des Peuls de condition modeste avec une diversité d'ennemis (élites peules ; Mossi et autres groupes agricoles) ; (3) la guerre dans les provinces orientales ; et (4) la guerre des militants salafistes contre l'Etat burkinabè. La France et les militants salafistes sont les forces unificatrices dans ces conflits

(Rahamane, 2020 : 15-16).

Cette analyse ci-dessus de Rahamane bien qu'elle soit juste, ne tient pas compte de la dynamique explosif des ressources économiques du Burkina Faso notamment les ressources minières car l'un des résultats de cette étude sur les conflits miniers montre bien qu'au-delà, des conflits miniers de traditionnels du secteur de l'artisanat, trois nouveaux types de conflits miniers ont émergé autour du contrôle des ressources naturelles aurifère de la région du Sahel (or, site aurifère, artisans minier etc.). Comme nous l'avons dit plus haut, il s'agit des affrontements violents sur les sites miniers artisanaux qui opposent les artisans miniers aux groupes armés informels d'une part, et, qui oppose les groupes formels (FDS, VDP) aux groupes armés informels d'autre part et, qui oppose également l'administration publique (Etat) aux artisans miniers autour de la fermeture des sites miniers artisanaux. Donc l'enjeu géostratégique externe à la zone de conflit combiné aux facteurs sociohistoriques liés à la constitution de la Haute-Volta coloniale en 1919¹⁷, et mal gérée par la gouvernance de l'élite postcoloniale que Rahamane étaye mieux dans ce qu'il qualifie de géopolitique interne au Burkina Faso a contribué à l'alimentation et l'amplification de la situation sécuritaire.

¹⁷ Date officielle de création de la colonie Française de Haute-Volta et actuel Burkina Faso.

Origines des conflits et violents affrontements dans le secteur minier artisanal et à petite échelle au Burkina Faso

Le tableau ci-dessous présente les diverses origines des conflits et violents affrontements du secteur minier artisanal et semi-mécanisé au Burkina Faso.

Tableau 4 : Origines des conflits et violents affrontements du secteur minier artisanal et semi-mécanisé au Burkina Faso

Conflits miniers	Causes origines des conflits et violents affrontements du secteur minier artisanal et semi-mécanisée
Conflits artisans miniers et miniers industriels	<ul style="list-style-type: none"> - Article 73 du code minier ; - Investissements directs étrangers (IDE) ; - Expropriation des ressources terres et aurifère ; - Condition de compensation des moyens de production des artisans miniers.
Artisans miniers et comptoir d'achat et de vente d'or (cas du Yagha avec la SOMIKA)	<ul style="list-style-type: none"> - Disparités du coût de l'or pratiqué par les comptoirs d'achat d'or ; - Confiscation de minerai issu du 1^{er} traitement ; - Absence de mécanisme de suivi et de sanction des opérateurs de comptoirs
Artisans miniers et Villages (cas de la commune de Kampti en 2017)	<ul style="list-style-type: none"> - Circulation et manipulation des armes à feu sur les sites miniers artisanaux ; - Renégociation des terres cédées par les propriétaires terriens ; - Les destructions des édifices coutumiers ou traditionnelles ;
Artisans miniers et représentations sociales (cas de Holly en 2015 et en cours)	<ul style="list-style-type: none"> - Mutations socioculturelles liés à l'exploitation minière aurifère chez les Lobiré ; - Absence de normes régionales ou provinciales de l'exploitation minière aurifère

Conflit concessionnaires et village (cas de Djikando en Janvier 2021)	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition du minerai prélevé sur les sites entre artisans propriétaires terriens et le concessionnaire ; - La répartition du gain issue de la vente de boue de minerai ; - Les promesses d'investissement dans le village
Conflits entre artisans miniers (Cas Yagha entre artisans miniers Burkinabé et Haoussa du Niger)	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition ou partage du minerai d'or ou du gain issu de la vente de l'or ; - Vols de minerai (<i>topoman</i>) et transgression normes d'exploitation sur les sites ; - Replis identitaires ou communautaires suite à un différends ;
Conflits entre artisan et groupes armés informels (Soum et Yagha dans la région du Sahel)	<ul style="list-style-type: none"> - Tentative et contrôle des sites aurifères par des groupes armés informels ; - Activités des groupes armés informels ; - Application des règles de la Charia sur les sites ; - Interdiction du travail des femmes sur les sites ; - Prélèvement de la zakat islamique ;
Conflit groupes armés informels et <i>Kooglwéogo</i> sur les sites miniers artisanaux (cas du site Kerboulé dans la province du Soum, région du Sahel)	<ul style="list-style-type: none"> - Rivalités de contrôle du site entre les groupes armés informels et le concessionnaire informel du site ; - Installation par transfert de <i>Kooglwéogo</i> sur les sites aurifères artisanaux ;

L'analyse du tableau des causes des conflits et violents affrontements enregistrés dans le secteur de la mine artisanale et à petite échelle de l'or présente deux principales origines que sont :

- Les causes internes, subjectivantes et essentiellement liées à la nature informelle que développe le secteur de la mine artisanale et à petite échelle de l'or, aux vicissitudes dans l'approche de la nouvelle loi d'encadrement du secteur et aux mutations sociaux-culturelles. Aussi, il est ressort que si les raisons de mutations socioculturelles liées à l'exploitation de l'or enregistrées dans certaines zones ou villages

expliquent en partie de nombreux conflits et violents affrontements, l'économie de marché et son influence dans le secteur accélère et expliquent également ces conflits identifiés plus haut.

- Les causes externes, assez objectives et essentiellement liées à la pénétration de l'économie de marché (au capital surtout étrangers) dans le secteur minier du Burkina Faso à travers les politiques des investissements directs étrangers (les multinationales minières étrangères) sont à l'origine des conflits miniers.

Politiques alternatives aux violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or au Burkina Faso selon les approches théoriques positivistes et négationnistes du conflit

Cette section de l'étude vise à faire un rapport analytique entre les mécanismes pratiques de prévention et gestion des conflits de l'exploitation minière à petite échelle et les violents affrontements avec les deux (2) approches théoriques du conflit déjà définies dans la première section de ce travail. Il s'agit spécifiquement de voir comment les mécanismes de résolution des conflits miniers et ses violents affrontements déployés par l'Etat du Burkina Faso et les acteurs de la chaîne de l'exploitation minière artisanale à petite échelle s'insèrent dans l'approche positiviste et négationniste du conflit. Également, il est question de dégager les similitudes et les limites de chaque approche théorique du conflit selon les mécanismes pratiques de prévention et de résolution des conflits et violents affrontements identifiés au cours de cette recherche.

Approche théorique négationniste de résolution des conflits et les violents affrontements dans le secteur de l'exploitation minière artisanale à petite échelle de l'or au Burkina Faso

Le développement du secteur minier, notamment celle de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de la décennie 2000 à aujourd'hui, s'est également accompagné de l'émergence des conflits rythmés par de violents affrontements rendant ainsi ce secteur en conflit quasi-permanent en son sein mais aussi avec bien d'acteurs connexes. A ce propos, plusieurs actions émanent des politiques publiques (Etat, SNU, coopération bilatérale et multilatérale etc.), des

entrepreneurs de causes (ONGs/OSC) et des acteurs du monde académique (étudiants et chercheurs etc.) se sont intéressés à la mise en place d'institutions et des mécanismes de prévention et de gestion des conflits et les violents affrontements du secteur minier artisanal de l'or. La compréhension des conflits et des violents affrontements du secteur de l'artisanat minier par une large part de ces acteurs se mesure par les mécanismes et institutions de résolution de ces conflits miniers déployer ou soutenu par ces acteurs cités plus haut. Ainsi, leur compréhension des conflits violents affrontements s'inscrivent dans l'approche théorique négationniste du conflit (réf.p.6). Analysons ci-dessous les différents mécanismes des tenants de cette approche.

➤ **Les mécanismes étatiques de résolutions des conflits et les violences du secteur de l'artisanat minier et semi-mécanisé :**

Il ressort qu'au Burkina Faso, en dépit du cadre général qui structure la pratique de l'exploitation minière artisanale à petite échelle, aucun dispositif formel de prévention et de gestion des conflits n'est mis en place à l'échelle nationale. Au niveau national, la Constitution n'a pas prévu une procédure particulière de résolution des conflits pouvant résulter des opérations d'exploitation minière, si bien que c'est la procédure de droit commun qui s'applique en la matière (Sanou et al., 2020).

La loi 036/2015/CNT portant code minier au minier au Burkina Faso a défini les modalités des résolutions des conflits ou ce qu'elle appelle « différend » entre les détenteurs de titre ou autorisation minière. L'article 210 stipule :

Qu'en cas de désaccord entre le titulaire d'un titre minier ou le bénéficiaire d'une autorisation et l'État dans l'exécution du code et de ses textes d'application, les différents acteur-trice-s peuvent désigner conjointement une ou plusieurs expert-e-s indépendant-e-s pour la résolution du différend. Le cas échéant, le litige est réglé en dernier ressort par les juridictions compétentes du Burkina Faso ou par un tribunal arbitral national, régional ou international (Code minier, 2015 : Art.210).

Vu ainsi, il ressort que cette disposition reste vague et ne cerne pas les réalités conflictuelles du secteur des mines artisanales et à petite échelle de l'or. Il concerne surtout les rapports conflictuels entre les industriels miniers et l'Etat. Cependant, la nature ou les formes de conflits miniers identifiés dans la présente recherche indiquent une quasi absence de textes qui les régulent. Cette situation explique la multiplicité des normes informelles de gestion et régulation à l'initiative des artisans miniers sur des sites et des conflits y afférents.

L'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEMAS) est l'une des institutions nationales spécialisées dans la gestion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Créée en 2015, elle est censée organiser le secteur de sorte à éviter l'anarchie et les conflits y afférents. Ainsi, elle s'occupe de : l'organisation du site ; l'extraction du minerai ; la fourniture de services ; le traitement du minerai ; et la collecte de l'or par le biais de la signature de convention et de la délivrance de carte d'artisan minier (art.). Également, elle est engagée dans la mise en place de charte locale de bonne conduite sur les sites miniers artisanaux même si l'on relève qu'à ce jour aucune charte n'a été signée par les parties prenantes. Aussi, se positionne-t-elle dans la médiation entre les artisans miniers et les miniers industriels (Houndé, Dano etc.) d'une part et entre les artisans miniers et le village (Banfora etc.) parfois à la demande des miniers industriels. Même s'il faut noter que ces actions de médiations sont des initiatives qui ne s'inscrivent pas de manière claire dans les attributions de l'ANEEMAS. A ce jour, l'ANEEMAS n'est installée que dans 10 sur environ 45 provinces minières.

Les collectivités territoriales (Mairie) et les services déconcentrés de l'Etat (les directions régionales et provinciales des mines etc.) ne disposent pas de prérogatives claires pour la prévention et la gestion des conflits de l'artisanat minier. Dans le cas des régions du sud-ouest, si ces acteurs de premier plan restent impuissants face aux conflits miniers et ces violents affrontements, c'est aussi, le fait du code général des collectivités territoriales et de l'insuffisance des politiques publiques de déconcentration des institutions de l'Etat. En effet, les politiques de décentralisation et de déconcentration entraînent encore des limites en ce sens que les structures du ministère des mines restent concentrées au niveau de la capitale laissant du coup un vide régional et provincial. En plus, les ressources naturelles minières ne font l'objet ou ne figurent pas parmi les domaines à transférer aux collectivités locales. Cela rend plus complexe une quelconque intervention des collectivités locales pour la gestion des conflits. Ainsi, les CVD et conseillers municipaux notamment les CFV, CCFV sont mis à contribution pour les résolutions des conflits liés à l'exploitation minière artisanale à petite échelle. Ces comités villageois sont confrontés à des limites techniques car, ils ont été installés dans un autre contexte notamment celui de l'organisation et l'immatriculation du foncier rurale.

➤ **Les mesures recommandées par les entrepreneurs de causes pour les résolutions des conflits et violences du secteur de l'artisanat minier au Burkina Faso**

Elles voient aux conflits miniers et ses affrontements comme un facteur destructeur de l'ordre social par ricochet de la cohésion sociale ou encore comme une maladie ou pathologie sociale dans le sens de Durkheim. Les parfaites illustrations des conflits et des violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle sont les cas intervenus dans la région du Sud-Ouest, et caractérisés par un affrontement armé entre les communautés villageoises du site Fofora (Kampti en 2017) et les artisans miniers dudit site. Les conséquences sont les pertes de vies humaines, les incendies des hangars et *yaar* et la fermeture temporaire du site. Au niveau de la région minière du centre-sud, ce fut également un violent affrontement armé entre artisans miniers et la mine industrielle aurifère de Youga suite à l'assassinat d'un artisan minier par un des agents de sécurité de la mine industrielle de Youga car celui-ci aurait franchi dans l'illégalité la zone délimitée appartenant à la mine. Ces deux cas de conflits miniers considérés négatifs ou destructeurs de l'ordre social en ce sens qu'ils (affrontement/conflit) sont d'abord spontanés et, ensuite les moyens de violences utilisés comme expression du conflit fragilisent les institutions et les organes dirigeants de l'ordre et, enfin ont été contenus dans les mécanismes établis mais sans un changement.

Au Burkina Faso, les acteurs qui s'intéressent à la question minière artisanale et ses conflits dont les recommandations se rapprochent des théoriciens négationnistes du conflit sont entre autres les entrepreneurs de cause tels que certaines Organisations de la Société civile (OSC) comme l'ORCADE, le CNJ, RAJ et bien d'autres dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale comme, les agences du système des Nations-Unies, l'Ambassade de France, PNUD, l'UE et bien d'autres encore. Cependant, il est noté que ces acteurs, notamment les OSC locales, concentrent leur attention sur les conflits du secteur minier industriel du pays. Leurs perspectives de prévention et de résolution des conflits miniers s'inscrivent dans l'ordre institutionnel et politique établi. Elles expliquent les facteurs explicatifs des conflits miniers et des violents affrontements par l'absence de dialogue et de cadre de concertation entre acteurs ou par le dysfonctionnement de ces cadres et institutions de résolution défini par l'ordre social et politique minière du Pays. Ainsi, ces acteurs développent des actions de

propositions ou des plaidoyers de reformes dans le cadre de l'ordre social et politique minière existante.

Il en résulte de cette section que les conflits et les violents affrontements du secteur miniers artisanal sont considérés à la fois comme un facteur de désordre social mais aussi comme un facteur d'équilibre des rapports entre les acteurs en conflit. Cependant, certaines OSC développent des tendances positivistes du conflit sans pour autant dégager les perspectives nouvelles. Elles se contentent d'expliquer la nécessité du conflit minier pour l'équilibre des rapports entre acteurs dans le sens d'améliorer les conditions de chacun. La citation de l'Inter-agence du système des Nations Unies résume mieux cette tendance positiviste du conflit minier :

Les conflits surviennent lorsque plusieurs groupes cherchent à défendre des intérêts qu'ils jugent incompatibles (...). La résolution non violente de conflits est possible dès lors que des groupes et des individus se fient à leurs instances dirigeantes, leur société et leurs institutions pour gérer des intérêts incompatibles (SNU, 2012 : 6)

Il ressort qu'au-delà des mécanismes de résolution des conflits miniers prévus par les instances dirigeantes du secteur minier, qui sont très importantes pour les citoyen-ne-s, et qui sont prévues par les textes, les populations des zones minières développent des luttes citoyennes de façon spontanée ou au sein des organisations de la société civile pour la résolution de leurs préoccupations liées à l'exploitation minière. Ces luttes s'avèrent plus efficaces car elles aboutissent souvent à la fermeture des mines notamment à petite échelle, obligeant ainsi les responsables des mines et les autorités administratives à la prise en compte des préoccupations ou revendications des acteurs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

Approche théorique positiviste de résolution des conflits et violents affrontements dans le secteur de l'artisanat minier au Burkina Faso

Selon le groupe inter-agence du système onusien (SNU) et de l'Union Européenne (UE) : « La résolution non violente de conflits est possible dès lors que des groupes et des individus se fient à leurs instances dirigeantes, leur société et leurs institutions pour gérer des intérêts incompatibles » (SNU, 2012 : 6). Par contre, ce qu'il est donné d'observer dans les conflits miniers au Burkina Faso est que les moyens ou mécanismes employés par les acteurs en conflits sont ou se trouvent être en dehors des instances dirigeantes et des institutions existantes

(Marche-meeting, affrontements, incendies de sites et de matériel etc.) créant ainsi, un courant d'acteurs déviants. Ce qui rejoint l'une des pensées des théoriciens positivistes du conflit, selon laquelle, les individus et les groupes d'intérêts développent ou prennent des positions déviantes lorsque les normes, valeurs de socialisation ne participent pas ou plus à leur épanouissement. Dans ce cas, ils développent bien entendu d'autres moyens (violences ou affrontements) pour parvenir à leur épanouissement. C'est cet état de fait social de conflictualité qui est observé dans le cas de la résolution des conflits dans le secteur de la mine artisanale et à petite échelle. L'illustration des comportements déviants comme moyens de résolution des conflits miniers est le cas du conflit artisans miniers et propriétaires de comptoirs privés d'achat et de vente d'or d'une part, et d'autres part les conflits entre les industriels miniers et les artisans miniers ainsi qu'entre les promoteurs ou intermédiaires artisans miniers (concessionnaires) et les communautés riveraines des sites (villages).

Dans le premier cas, c'est-à-dire le conflit entre artisans miniers du Yagha et le comptoir d'achat et vente d'or (SOMIKA), le conflit minier est considéré comme un facteur positif dans la mesure où il s'inscrit dans un vaste mouvement de protestations contre les abus et violations des droits humains commis par la SOMIKA et tolérés par l'administration publique (autorités régionales, provinciales, communales ainsi que policières etc.). Ce vaste mouvement de contestation sociale s'inscrivait également dans une dimension temporelle qui permettait également de constater une intégration sociale au sein des artisans miniers et aussi entre eux et les communautés riveraines (non artisans miniers) des sites. Il est ainsi vu comme facteur positif (intégrateur) parce qu'il est le résultat de l'interaction multi-acteurs favorisant ainsi une intégration d'une large partie des acteurs en conflit. Il peut aussi être vu comme un facteur intégrateur car le conflit minier s'est construit autour de revendications et d'organisation plus ou moins structurée (ODJ) favorisant l'adhésion des acteurs directs et indirects de l'artisanat minier. Ainsi, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits miniers préétablis ayant prouvé leurs limites face au conflit, les affrontements et les violences entre les parties en conflit deviennent les moyens les plus efficaces de résolution des conflits miniers. Par exemple, les violents affrontements entre les artisans miniers et la SOMIKA aboutissaient à un changement des rapports de pouvoirs entre les comptoirs et les

artisans miniers au niveau de la province du Yagha (où l'usage des violents affrontements a eu des conséquences énormes : pertes en vies humaines et dégâts matériels indescriptibles etc.) et le départ de la SOMIKA dans bien d'autres régions minières et sites du pays (Karentenga, Fofora, Djikando, Sandouré, Alga, Kerboulé, Tchiombolo etc.). A partir de 2015, on observe une dynamique dans les rapports entre les artisans miniers (orpailleuse et orpailleurs) et les détenteurs d'autorisation d'exploitation et d'agrément d'achat d'or favorisant la quasi-disparition des comptoirs physiques d'achat d'or et l'émergence des collecteurs indépendants d'or (formels comme informels). Cependant, il ressort que cette nouvelle dynamique de changement amorcé au niveau local dans le cadre de conflit minier connaît un essoufflement au regard de la nouvelle donne liée à l'activité intense des groupes armés informels dans cette région minière, devenue l'épicentre des conflits armés dans le pays.

Au Burkina Faso, les acteurs de l'approche positiviste comme un mode de résolution des conflits miniers sont entre autres l'ODJ, le MBDHP etc. Ils considèrent le conflit minier comme à la fois un moyen d'amélioration efficace des conditions de vie et de travail des acteurs marginalisés par les l'ordre social et politique mais aussi et surtout développent un esprit militant en voyant ainsi le conflit minier comme un des moteurs du changement social au Burkina Faso. Ils caractérisent le Burkina Faso actuel comme un pays capitaliste et néocolonial au regard non seulement des réformes politiques et institutionnelles existantes, et la place et le rôle du pays dans l'économie mondiale. En effet, il s'agit de l'ensemble des logiques et instruments juridico-politiques et économiques, IDE, la politique de l'exploitation par dépossession (géographe) qui ont favorisé la compétition au niveau international pour le contrôle et la gestion des ressources naturelles surtout minières du Burkina Faso (Banho Yacouba et Konkobo Hermann, 2020 : 346). Elle trouve ses origines dans la promotion pour les investissements directs étrangers et la contradiction des instruments juridiques et politiques du pays. En effet, le code minier de 2015 tout comme celui de 2003, fait la part belle aux industriels étrangers au détriment des acteurs de l'artisanat minier du Pays. Cela s'explique par les facilités fiscales consacrées par le code minier aux articles 147, 154, 155 et 162 (Hubert Nicolas, 2018). L'article 162 stipule que :

Tout titulaire d'un permis d'exploitation bénéficie d'une exonération pendant sept ans : le minimum forfaitaire de perception ; La

contribution des patentes ; La taxe patronale d'apprentissage (TPA) et des biens de mainmorte (TBM). Toutefois, pour les exploitations dont la durée est inférieure à quatorze ans, la période d'exonération ne peut excéder la moitié de la durée prévisionnelle de l'exploitation. Le titulaire d'un permis d'exploitation bénéficie de l'exonération des droits d'enregistrement sur les actes portant augmentation de capital. Les exonérations prévues par le présent article courent à partir de la date de première production commerciale¹⁸.

Mais surtout aussi, l'article 73 du même code minier est une disposition favorisant une politique de dépossession des sites d'exploitation minière artisanale au profit des industriels miniers. Cette disposition laisse percevoir que l'exploitation minière au Burkina Faso semble être suscitée de l'extérieur. En plus, ils expliquent leurs positions par le fait que le Burkina Faso dans la division internationale du travail demeure depuis la période coloniale à nos jours comme la périphérie, pourvoyeur de matières premières comme le coton et les mines aujourd'hui comme l'a qualifié Ki-ZERBO Joseph, dans son ouvrage intitulé : *A quand l'Afrique*, de « *pacte colonial* ». A ce propos, voici ce qu'il écrivait :

Les colonisateurs ont préparé un hold-up sur notre histoire. Le pacte colonial voulait que les pays africains ne produisent que des denrées brutes, des matières premières à envoyer dans le Nord (...). On lui a imposé ce rôle : fournir des matières premières. Ce pacte colonial dure jusqu'à présent. Si vous prenez la balance commerciale des pays africains, vous verrez que 60 à 80% de la valeur des exportations de ces pays sont des matières premières¹⁹.

Cependant, les vastes mouvements de contestation sociale observés dans le secteur minier sont encore disparates du point de vue de leur formation ou structuration en tant que mouvement unifié à l'échelle de toutes les régions minières du Pays. Ces mouvements sociaux et organisations ont besoin d'être déployés et mieux structurés sur 12 régions minières, notamment dans les villages et communes minières du pays. Les sensibilisations de masse par les théâtres-forum et les conférences provinciales et communales sur l'exploitation des ressources naturelles et les conditions de vie et de travail des communautés riveraines et des artisans miniers.

¹⁸ Burkina Faso, 2015, loi 036/2015 portant code minier au Burkina Faso, p. 40.

¹⁹ Ki-Zerbo Joseph, 2003, *A quand l'Afrique*, p.27.

Conclusion générale et ébauche de politiques alternatives aux conflits et violents affrontements dans le secteur minier artisanal et à petite échelle de l'or au Burkina Faso

La présente recherche sur les conflits et les violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) à partir des deux régions minières du Sahel et sud-ouest du Burkina Faso, a permis dans un premier temps d'appréhender dix formes (non exhaustif) de conflits miniers ouverts, non ouverts et latents mais rythmés à la fois par des affrontements violents et non violents. Ainsi, l'étude retient les conflits miniers de types traditionnels au secteur minier artisanal et à petite échelle de l'or et ceux de types émergents au niveau des 2 régions minières étudiées. Il ressort que les conflits miniers les plus violents et fréquents sont entre-autres : le conflit artisan minier/Comptoir d'achat d'or ; le conflit entre les artisans miniers et les communautés riveraines ; le conflit entre les promoteurs de site et communautés villageoises ; le conflit mine industriel/artisan minier ; conflit entre artisan minier au sein des galeries aurifères etc. Il ressort également que les politiques de libéralité à travers l'application des IDE dans le secteur minier sont le plus souvent à l'origine de certains conflits miniers de types traditionnels (Comptoirs aurifères contre artisans miniers) et émergents (Artisans miniers contre industriel miniers). Dans la même veine de l'introduction des IDE, les conflits entre artisans miniers et industriels miniers se présentent comme une concurrence déloyale au profit des industriels qui tournent autour du contrôle des sites miniers aurifères, au détriment de plus d'un (1) million d'acteurs actifs dans le secteur artisanal. Ce qui permet de comprendre que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or est un pilier important de l'économie burkinabè, en particulier lorsqu'il s'agit de générer des revenus pour la masse de la population. Ainsi, cela devrait être reconnu par la création d'un cadre juridique clair qui met également fin aux privilèges de l'exploitation minière industrielle par l'investissement direct étranger. Ce cadre juridique devrait également inclure des mesures visant à réduire l'impact écologique de l'exploitation minière artisanale ainsi que des réglementations sur la répartition des revenus entre les différentes parties prenantes impliquées.

Aussi, il ressort qu'au-delà de ces conflits miniers traditionnels identifiés, bien d'autres conflits plus violents ont émergé sur les sites

miniers artisanaux à partir de 2015 à ce jour, notamment au niveau de la région du Sahel à la faveur des activités intenses des groupes armés informels. Il s'agit entre autres des conflits entre les groupes armés formels et les groupes armés informels et les conflits entre artisans miniers et groupes armés informels. Ces conflits également rythmés de violents affrontements à l'aide des armes se déroulent sur les sites miniers artisanaux de l'or. Ce qui indique de manière plus explicite que les sites d'exploitation minière artisanale et à petite échelle sont devenus le théâtre d'affrontements violents ou de production de violence pour le contrôle et la gestion des ressources aurifères. Aussi, les résultats de cette recherche montrent bien que les violences et affrontements du secteur minier artisanal se sont amplifiées ces cinq (5) dernières années dans le Sahel (Tchiombolo, Solhan etc.) du Burkina Faso. Le pays est devenu aussi l'épicentre de l'activité des groupes armés (région du Sahel) et ses sites miniers devenus lieux de production et reproduction des nombreux affrontements et violences qui confirment du coup notre hypothèse sur la probabilité de recrudescence des violents affrontements sur les sites. Par contre, cette hypothèse est informée au niveau de la région minière du sud-ouest. Mais cela révèle au même moment un peuplement ou un afflux massif d'artisans miniers sur les sites miniers du Sud-Ouest. Il ressort que ce mouvement de migrants artisans miniers pourrait trouver une réponse si on se fie à la crise sécuritaire dans les régions d'Est, du Nord, Centre-Nord et du Sahel mais aussi en raison des politiques d'extension des mines industrielles au Nord (Endeavour SA.), Centre-Nord (Nord gold) et Sahel (Essakane).

Ensuite, l'étude met à nu divers formes de violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dont les manifestations et conséquences sont entre-autres : les affrontements aux armes, les tueries de masse, les assassinats, les enlèvements ou prises d'otages d'artisans miniers, les bavures physiques et l'exclusion économique des femmes, le prélèvement de la Zakat et minerais, ainsi que les braquages et attaques armés sur les sites d'or, etc.

Enfin, pour ce qui est des politiques alternatives aux violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or, les résultats présentent trois grandes approches qui s'insèrent dans les théories négationnistes et positivistes du conflit. Les deux premières approches sont fondées par les mécanismes et institutions existantes (ANEMAS, ONASSIM, les procédures du droits commun, les collectivités locales, etc.) pour la prévention et la gestion

des conflits miniers et ses violents affrontements. Les tenants (Etat et ses services décentralisés et certaines ONGS/OSC) de cette approche ont une vision négationniste des conflits miniers et les considèrent comme une pathologie sociale dangereuse pour la survie l'ordre social et politique existante par conséquent, la résolution de ces conflits miniers ne sauraient de résoudre en dehors des mécanismes et institutions existantes.

Il ressort que, parmi les tenants de l'approche négationniste des conflits miniers au Burkina Faso, certains développements rejoignent les tenants de l'approche positiviste du conflit en ce sens qu'ils envisagent les conflits du secteur minier comme un facteur d'amélioration notamment par la cohabitation minière artisanaux et industriels miniers (cas des artisans miniers de Boudri, région du plateau central). S'il ressort qu'ils sont positivistes cependant, ils ne dégagent pas des alternatives de changement majeur du secteur de l'artisanat minier. A l'opposé des tenants des approches négationnistes et positivistes sans esprit de suite des conflits miniers et les affrontements violents, il y a ceux de l'approche positiviste des conflits miniers avec esprit militant. Ils analysent les conflits miniers et ses violents affrontements comme des perspectives de vaste mouvement social pour non seulement améliorer les conditions de travail, de vie et équilibrer les rapports dans le secteur minier (conflits miniers au Yagha, dédommagement d'artisans miniers à Houndé etc.) mais aussi parvenir à un changement de l'ordre social et politique qui favoriserait les conflits miniers et ses violents affrontements.

A la lumière des résultats de la présente recherche sur les conflits et les violents affrontements dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) au Burkina Faso, l'ébauche des points d'alternatives ou de perspectives ci-dessous se fonde sur l'objectif général :

« Appuyer la constitution d'un vaste mouvement social de la société civile orienté non seulement pour l'amélioration significative de la gouvernance des ressources naturelles au profit du développement durable inclusif mais surtout, également pour changer la dynamique de l'ordre social et politique (IDE, division actuelle du travail etc.) afin de mieux réguler (éviter) la survenue des conflits et violents affrontements dans le secteur de l'artisanat minier du Burkina Faso ».

Ainsi, les points des perspectives spécifiques ci-dessous peuvent être déclinés en des politiques alternatives aux conflits miniers et ses

violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. L'opérationnalisation de ces points de politiques alternatives aux conflits miniers et ses affrontements peuvent être également déclinés à court et long terme.

Ebauche (à court et long terme) de politiques alternatives aux conflits et violents affrontements du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle :

1. Relecture du code des collectivités territoriales afin de prendre en compte les prérogatives liées l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ;
2. Relecture de la réforme agraire et foncière (RAF) afin de mieux de définir les liens entre le foncier et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ;
3. L'adoption d'un code minier spécifique au secteur minier artisanal et à petite échelle de l'or au profit de ses acteurs.
4. La Relecture du code minier au profit des artisans miniers, notamment en son article 73 :

L'autorisation d'exploitation artisanale de substances de mines ne peut empêcher les activités de recherche sur la superficie couverte par ladite autorisation. En cas d'octroi d'un titre d'exploitation industrielle couvrant la même superficie, l'autorisation ne sera pas renouvelée, mais le bénéficiaire aura droit à une indemnisation par le nouvel exploitant (**Code minier 2015, art. 73**).

Cette disposition fait la part belle aux miniers industriels et de ce fait, minimise les grandes retombées positives de l'exploitation artisanale de l'or. Aussi, n'encourage-t-elle pas les artisans miniers à se mettre dans le dispositif réglementaire ou de l'encadrement en cours avec l'ANEEMAS. Ce dispositif nie le droit à l'exploitation aux artisans miniers et matérialise la rupture dans l'évolution matérielle et technique du système de production locale. Enfin, elle est l'une des sources principales des conflits entre artisans miniers et miniers industriels ;

5. La création d'un couloir propre aux orpailleurs dans les zones ou régions minières du pays : il s'agit d'identifier des sites d'exploitation minière artisanale et à petite échelle propres à l'exercice des artisans miniers ainsi que ses activités connexes ;
6. La gestion des sites d'exploitation minière artisanale et à petite échelle par les organisations autonomes d'artisans miniers et les collectivités locales telles que les artisans miniers ayant découvert des sites aurifères doivent être organisées dans une sorte de société mixte

avec la participation des collectivités dans lesdites sociétés pour la gestion ;

7. L'identification et la formation technique des artisans miniers dans les métiers du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Elle peut se matérialiser par la création des centres de formation technique et professionnelle au niveau des collectivités minières. Ces centres de formation peuvent être à l'image améliorée de l'Ecole de la Petite Mine en Côte d'Ivoire. Ces centres peuvent être structurés dans les communes ou provinces minières du pays ;

8. Le dédommagement préalable et conséquent des artisans miniers et ses acteurs connexes avant tout déguerpissement au profit des mines industrielles : aucun déguerpissement des orpailleurs ne saurait être permis sans qu'ils ne soient préalablement dédommagés conséquemment et si possible il faut les réinstaller sur d'autres sites artisanaux sécurisés ;

9. La nécessité de mettre fin au conflit d'intérêt entre l'ANEEMAS et les artisans miniers (notamment les collecteurs d'or). Il faut revoir les missions de l'ANEEMAS en prenant en compte les préoccupations suscitées ;

10. La nécessité de mettre à la disposition des artisans miniers un guichet de soutien et de financements de leurs activités ;

11. La réduction de la fiscalité au profit des artisans miniers notamment des collecteurs d'or afin de minimiser la fraude.

Décentralisation du secteur de la mine artisanale et à petite échelle de l'or :

- Les prérogatives de la mine artisanale et à petite échelle comme matières transférées aux collectivités locales ;

- La gestion des sites d'orpaillage par les organisations autonomes d'orpailleurs et les communes : au lieu des titres individuels ou des sociétés unipersonnelles, les orpailleurs ayants découvert des sites d'orpaillages doivent être organisés dans une société mixte avec la participation des communes dans lesdites sociétés pour la gestion des sites artisanaux ;

- Le referendum comme mode d'approbation ou de désapprobation de l'exploitation de la mine artisanale et à petite échelle dans les régions ou les représentations sociales liées d'extraction aurifère sont très prégnantes ;

- La déconcentration des services de l'artisanat minier (ANEEMAS, ONASSIM, cadastre minier) afin d'impliquer les collectivités de

proximité et les communautés dans le processus de délivrances des titres ou autorisations de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;

- La déconcentration des actions de lutte anti-corruption au sein de l'administration locales impliquées ou susceptibles d'être impliquées dans la chaîne de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;

Références

- Arnaldi Luigi et Lanzano Cristiano. 2013. « Entrepreneur de la frontière : le rôle des comptoirs privés dans les sites d'extraction artisanal de l'or au Burkina Faso », *Politique Africaine*, 27-49.
- Assemblée Nationale du Burkina Faso. 2016. Rapport d'enquête parlementaire sur le secteur minier du Burkina Faso.
- Banque Africaine de Développement. 2017. Situation sociodémographique du Burkina Faso, disponible sur www.badf.org;
- Bell Daniel. 1976. *L'après des sociétés post-industrielles*. Paris : Robert Laffont.
- Bettina Engels (2018): Nothing will be as before: Shifting political opportunity structures in protests against gold mining in Burkina Faso. *The Extractive Industries and Society*, 5 (2): 354-362. (Traduction française par Aline BONVIN).
- Bohbot Joseph. 2017. « L'orpaillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées », *EchoGéo* [En ligne], 42 | 2017, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 26 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/15150> ; DOI : 10.4000/echogeo.15150.
- Coser Lewis. 1984. *Conflit et consensus*. Powell, Walter W., Robbins.
- Conseil National de la Jeunesse (CNJ), 2013, Rapport d'étude : Quelles opportunités d'actions pour la société civile dans la gestion des conflits au Burkina Faso, 68 pages.
- Drechsel, Franza / Engels, Bettina / Schäfer, Mirka. 2018. « Les mines nous rendent pauvres » : L'exploitation minière industrielle au Burkina Faso. GLOCON Country Report, No. 2, Berlin : GLOCON.
- Durkheim Emile. 1967. *De la division du travail social*, Paris : PUF.
- Freund Julien., 1983. *Sociologie du conflit*, Paris : PUF.
- Institut FreeAfrik . 2018. Terrorisme au Burkina Faso : Pourquoi et Que faire, 91 pages.
- Institut National de la Statistiques et de la Démographie du Burkina Faso (INSD). 2017. Enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage au Burkina Faso, 9 pages.
- Konkobo, Hermann M. / Sawadogo, Issaka. 2020. : Exploitation minière artisanale et semi -mécanisée de l'or au Burkina Faso : Les acteur/trices de la chaine opératoire, leur vécu quotidien et leurs

- perceptions des tentatives actuelles d'encadrement et de formalisation. GLOCON Country Report, No. 5, Berlin : GLOCON.
- Konkobo, Hermann Moussa (2019) : Dynamique des conflits miniers au Burkina Faso de 2000-2015, Mémoire de Master, Université Joseph KI-ZERBO, Départ. Histoire.
- Lanzani Cristiano. 2008. Recherche d'or et politique du temps, évolutions des horizons temporels de l'exploitation minière en Afrique de l'Ouest, 2008, the extractives, industries and society vol 5, issue 2, 253-259
- Lefaso.net. 2019. « Attaque du site de Dolmané dans la province du Soum », disponible sur www.lefaso.net;
- Lefaso.net. 2019. « Exploitation artisanale de l'or : source de financement des groupes terroristes », publié le 18 novembre 2019 à 23h40mn ;
- Lefaso.net. 2019. « Fermeture de la campagne 2018-2019 de l'exploitation artisanale des mines : une mesure pour minimiser les risques d'éboulement et autres catastrophes », publié le 7 juillet 2019, disponible sur www.lefaso.net;
- Lefaso.net, 2020, « Déclaration sur l'attaque terroriste, à partir du site d'orpaillage de Kankanfogu, de l'unité du détachement militaire de Sebba », publié le 16 mai 2020, disponible sur www.lefaso.net;
- Loi No. 036-2015/CNT portant code minier au Burkina Faso. Ouagadougou : Le Conseil National de la Transition du Burkina Faso, 26 Juin 2015 (Code Minier 2015).
- Luning, Sabine. 2008. « Libéralisation du secteur des mines d'or au Burkina Faso, revue de l'économie ». *Politique Africaine*, n°35 (117),387-401.
- Marx Karl. 1848. *Manifeste du Parti Communiste*. Paris : Nathan, 2006 (1848).
- Marx Karl. 1850. *Les luttes de classes en France*. Paris : Nathan.
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), 2019, recettes du secteur minier du Burkina Faso.
- OCDE (2016), Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque : Troisième édition, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264253520-fr>
- ODJ. 2014. Déclaration sur la situation dans la province du Yagha, publié le 12 octobre 2014.
- Parsons Talcott. 1973. *Systèmes des sociétés modernes*, Millery Dunond.
- Picard Dominique et Marc Edmond. 2015. « Les conflits relationnels » ; p. 7-17, cairn.info consulté le 10 janvier 2021.

- Rui Sandrine. 2011. « Conflit », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? » pp.54-55.
- Simmel Georg. 1908. *Le conflit*. Paris : éd. Circé.
- Systeme des Nations-Unies (SNU) et Union Européenne (UE), 2012, Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles.
- Touraine Alain. 1982. *Mouvements sociaux d'aujourd'hui ; Acteurs et analystes*. Débats dirigés par Alain Touraine. Collection : Economie et humanisme.

Les publications de cette série ont été écrites de manière indépendante. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Fondation Rosa Luxemburg.

Cette publication a été financée par le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement d'Allemagne

@ ROSA LUXEMBURG STIFTUNG

Politiques alternatives aux violents affrontements dans le secteur minier artisanal et semi-mécanisé de l'or au Burkina Faso



ROSA LUXEMBURG STIFTUNG
REGIONAL OFFICE WEST AFRICA
VILLA 43, MERMOZ SOTRAC, DAKAR, SENEGAL
TEL : +221-33-8697519
EMAIL : infodakar@rosalux.org